Huitième année. — N° 305 — On s'abonne aux Bureaux du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 7 FÉVRIER 1914

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-fondatrice : Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE . . . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . . . — 8 fr.

LE NUMÉRO :

FRANCE . . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

SOMMAIRE

Pour les Vieillards, MARYA-CHELIGA.
Notes d'actualité, ODETTE BUSSARD.
Réunions de la Huitaine.
Glanes d'Histoire, LÉA BÉRARD.
Les Femmes et les Lois.
Une Visite à la fondation Rothschild, A. NATHAN.
Enquête : Les cas de conscience d'une féministe, LÉON FRAPPIÉ, DOSSIA FRENKEL, DARCILLE.
Le Mouvement féministe.
On nous écrit.
Chronique des Œuvres et Institutions.
Les Livres, ALICE BERTHET.
L'Art, CLOTILDE MISME.
Expositions ouvertes.
Théâtre du Vieux-Colombier.
Feuilleton : Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques, MIREILLE DE MONGIVAL.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après midi.

Pour les Vieillards

Consciente ou instinctive, la pitié humaine va plutôt vers l'enfant qui est la promesse de continuité de la race, et le symbole vivant de l'avenir. On assiste donc l'enfance, on l'entoure d'une sollicitude — encore insuffisante à mon avis — et on applaudit volontiers lorsque des jouvenceaux exubérants passent en bousculant tout autour d'eux,et crient fièrement « place aux jeunes ».

Oui; tout le monde le sait et la chanson le claironne : la jeunesse et le printemps sont beaux, les roses sont habituellement roses, et les bleuets toujours bleus, mais...

Qui pense aux neiges d'antan?...

Eh bien, d'aucuns y songent. Des cœurs délicats, qui vouent un culte aux souvenirs, qui gardent, au fond d'anciens coffrets fleurant un lointain et inimitable parfum quelques reliques, et tournent un regard attendri vers le passé.

A ceux-là et aussi à tous ceux qui sont capables de ressentir une émotion en dehors de leurs affaires personnelles, je veux parler de l'A. M. I. Cette abréviation signifie l'Assistance Morale Indépendante qui est une assistance aux vieillards abandonnés.

Les enfants abandonnés sont évidemment très à plaindre, cependant, la vie leur réserve peut-être d'excellentes carrières. Les vieillards abandonnés, qui n'ont plus la force de lutter, de conquérir quoi que ce soit et qui ne connaissent plus de la vie que la souffrance et le regret, sont les êtres les plus malheureux du monde, mais on ne s'attarde guère à s'apitoyer sur eux.

Bien entendu il y a des vieillards, très intellectuels, très évolués, pour lesquels la vieillesse ne signifie point la déchéance. Du haut de leur mentalité supérieure, ils observent les phases que traverse leur corps et rien ne trouble la sérénité de leur âme. Ils demeurent, jusqu'à leur dernier jour, pareils à ces sages de l'antiquité qui formaient l'Aréopage. Ceux là sont connus, et respectés par tous; mais ils font exception. Tandis que les autres, les simples braves gens qui sont légion, les sans-famille, et surtout ceux pour qui, à l'infirmité de la vieillesse la misère matérielle vient ajouter son quotidien, son atroce supplice... Dans les plus infects taudis, sur des grabats, combien d'hommes et de femmes, jadis riches, agonisent lamentablement! L'argent dissipé ou volé, les amis absents ou morts, c'est l'oubli, ce sont les ténèbres qui semblent descendre sur ces corps émaciés et les envelopper encore vivants d'un glacial suaire.

C'est en pensant à eux, que l'initiative de fonder l'A. M. I. fut prise, par quelques femmes très bonnes. Elles furent secondées et encouragées par un homme de bien et de science dont le nom reste illustre dans le monde médical. Ce praticien célèbre doublé d'un philantrope, dont la générosité égale la haute pensée, le Dr A. Auvard, devint Président d'honneur fondateur de l'Œuvre de l'Association Morale Indépendante, dont son élève et sa collaboratrice la Doctoresse Marie Schultz accepta la Présidence, et dont la devise est : « s'entr'aider pour mieux aider ».

Voici comment fonctionne cette Œuvre d'Assistance aux Vieillards qui — chose rare! — est entièrement libérée des fonctionnaires onéreux. Lorsqu'un membre de l'A. M. I. découvre une de ces misères, souvent cachées, qui accable un vieillard, homme ou femme, sans distinction de confession ou de nationalité, il vient en faire un récit détaillé, ou envoie un rapport au Secrétariat (9, rue des Ternes). Deux enquêteurs qui font partie du Comité se rendent à l'endroit signalé. Ce sont des hommes et des femmes de bonne volonté qui savent agir avec discernement, qui prennent des renseignements avec toute la délicatesse nécessaire, et aussi toutes les précautions pour ne pas froisser — s'il y a lieu — la dignité de la personne signalée.

A la suite de cette enquête — qui a surtout pour but de sauvegarder l'Œuvre des mendiants professionnels qui exploitent souvent la charité — le Comité envoie un secours immédiat, argent, aliments, chauffage, vêtements, par l'intermédiaire d'un membre visiteur, souvent dame du monde, toujours femme de cœur, qui va porter elle-même les dons, au nom de la solidarité humaine, parfois sans prononcer même le nom de l'A. M. I. Simplement et cordialement elle s'informe de l'état de santé et d'esprit de la personne secourue, lui donne le grand réconfort d'une assurance, que désormais elle ne restera plus abandonnée, que l'on s'intéresse à elle, que l'on promet de venir au moins une fois par semaine lui rendre mille petits services, lui faire la lecture si elle le désire, lui parler de ce qui l'intéresse et — chose précieuse pour chaque vieillard quelle que soit sa situation matérielle — l'écouter gentiment, respectueusement, amicalement.

Dès la première visite, le vieillard ainsi assisté sent, selon l'expression souvent répétée par les assistés eux-mêmes, « la main de Dieu tendue vers lui ». Avec cette charmante visiteuse, si bonne, si douce, si câline, pénètre dans le taudis comme un rayon de soleil d'antan, la vie, le sourire, et — l'espoir des jours meilleurs qui heureusement reprend vite sa place de suprême consolateur au cœur de tout être humain, peut-être de tout être vivant... Les vieillards se raniment, se transfigurent, oublient leurs souffrances, redeviennent confiants comme des enfants. Et ce n'est pas là tout le résultat : souvent la belle visiteuse elle-même se sent aussi comme transfigurée. En face de cette détresse physique ou morale, elle commence à comprendre le bonheur d'être encore jeune et valide.

Se sentir un peu l'ange consolateur, lui fait oublier à son tour sa neurasthénie, ses ennuis plus ou moins profonds.

Constater, à quel point elle va devenir nécessaire pour aider une malheureuse créature à trouver ses derniers jours meilleurs, lui donne à elle-même le courage de mieux supporter les petits ou grands chagrins de sa propre vie. Elle sort de ce misérable réduit réconfortée moralement, par la satisfaction d'avoir fait quelque chose de très bon et de très beau. Elle s'attache à la pauvre victime du sort, elle veut la soulager, elle rayonne de la lumière intérieure qui soudain illumine son âme. Elle devient reconnaissante à l'Œuvre de lui avoir donné quelqu'un à assister et qui est désormais *son* assisté.

Elle lui doit l'exquise et toute nouvelle sensation d'élévation morale qui s'est emparée de son être tout entier. C'est ainsi que l'humble créature dont elle a eu pitié et qu'elle venait de secourir, lui a payé sa dette de reconnaissance — sans le savoir — mais plus largement peut-être qu'elles ne s'en doutent de part et d'autre.

Il y a donc dans cette Œuvre des éléments moraux profonds, et qui conviennent aux âmes nobles.

Si j'emploie cette expression surannée et qui n'est plus du tout à la mode — vu que l'on lui préfère des mots d'une création plus récente comme par exemple le *Tango* ou les *Coursings* de toutes sortes — c'est que je la trouve bien française et s'adaptant à la pensée française qui domine et dominera le monde.

Et si la mode française actuelle, portant l'empreinte de la folie, provoque partout des protestations indignées, si le Tango attire des anathèmes, les initiatives profondément humanitaires comme l'A. M. I., témoignent que l'âme d'un pays n'a rien de commun avec les signes extérieurs d'une passagère aberration.

Je souhaite que le doux foyer de l'A. M. I. trouve dans tous les coins du monde des imitateurs, que l'Assistance aux Vieillards sauve partout les désespérés qui souvent préfèrent le suicide à l'âge de 80 ans, au lieu d'aller vers la mort par les étapes trop longues, à travers des jours sans pain et sans feu dans une angoissante solitude.

Mais désormais quelqu'un veille sur eux. C'est l'âme féminine qui sait bien s'élever au dessus des oripeaux et des colifichets. Il suffit de l'orienter vers le Devoir, la Bonté et la Pitié.

Marya Chéliga.

NOTES D'ACTUALITÉ

On a ri toute la semaine de la réplique du président : « Le tribunal ne peut pas se montrer aussi indulgent que le jury », et personne n'a trouvé excessive la peine d'une année d'emprisonnement qu'il fallait pour justifier ce bon mot.

L'occasion était excellente pour vitupérer contre les acquittements d'office dont jouissent par le temps qui court, les crimes passionnels. Et un confrère du matin s'amusait à les compter : maris qui assomment ou révolvérisent leurs femmes, femmes qui vitriolent ou empoisonnent leurs maris, et les petits frères et les petites sœurs qui font comme eux, dès que l'amour, qui donnait, autrefois, nous dit on, « de l'esprit aux filles » vient leur donner des armes et les moyens de s'en servir.

Certes, il faut s'indigner contre une si injuste évaluation de la vie humaine, de la vie sainte et sacrée d'autrui sur laquelle *aucune raison au monde* ne saurait nous donner prise, et ce n'est pas lorqu'on déplore la constitution anormale (parce que unisexuelle) des jurys que l'on peut tenter d'excuser d'aussi étranges verdicts et d'aussi répétés.

Ceci dit, il faut avouer qu'il est des cas où la mansuétude s'impose. Tel, celui de cette pauvre créature qui, torturée des années par une brute, le supporte à cause de l'enfant jusqu'au jour, ou plutôt jusqu'à la nuit où, à bout de courage, elle saisit le lourd marteau... et se défend.

J'imagine qu'un jury qui compterait dans ses rangs des femmes d'ouvriers, les sœurs en misère de cette malheureuse, saurait montrer dans son verdict une juste douceur. Le jury actuel, lui, serait d'avance, prêt à l'indulgence, fallut-il pour cela nier jusqu'à l'existence du crime, mais y verra-t-il le sceau passionnel?

On peut en douter. Tirer sur son amant pour lui persuader la fidélité, supprimer sa femme pour lui apprendre à vivre, à la bonne heure, voilà l'ouvrage de la passion, mais *se défendre* et opposer à la force, la force, lorsqu'on est une femme battue depuis longtemps, cela n'a rien d'intéressant. Tuer en « légitime défense ? » Bon pour les animaux ! Tuer par « amour » ? A la bonne heure ! Il faut être homme pour y songer !

Odette Bussard.

Réunions de la Huitaine

— Vendredi 6 février, à 20 h. 1/2, rue Danton, 8, grand meeting sur le travail à domicile.

— Samedi 7 février, à 4 h. 1/2, 43, rue Blanche, réunion de la section d'assistance du Conseil national (voir mouvement féministe).

— Samedi 7 février, à 5 heures, 44, rue de Rennes. Conférence de M. Jules Siegfried sur *La maison individuelle, la cité-jardin, jardins ouvriers.*

— Samedi 7 février, à 8 h. 1/2 du soir, 55, rue Saint-Jacques, réunion de l'U.F.S.F. préparation des conférencières pour la période électorale.

— Samedi 7 février, à 8 heures 1/2, 36, rue St-Sulpice, inauguration d'une série de conférences de l'Alliance nouvelle *Les Boys scouts*, par M. Guillon.

— Lundi 9 février, à 4 h. 1/2, à la Ligue de l'enseignement, 3, rue Récamier, *La femme et l'Alsace*, conférence de M. Emile Hinzelin, scènes de *l'Ami Fritz*.

— Lundi 9 février, à 5 heures, à l'Ecole de Psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. Conférence de Mlle Lucie Bérillon, sur *L'Education des sentiments à l'école; le culte de la Patrie.*

— Mardi 10 février, à 8 h. 1/2, mairie, 6, rue Drouot, salle de la Justice de Paix. Conférence de Mme Bérot-Berger sur *Les lois sociales récentes, leurs conséquences dans le monde du travail.*

— Jeudi 12 février, à 2 heures, école d'infirmières, 18, rue Amyot. Conférence de Mlle Darlu, sur *La Gaîté.*

— Jeudi 12 février, à 5 heures, Collège libre des Sciences sociales, 28, rue Serpente. Conférence du Dr Tinel, sur *La jeune fille qui étudie, son travail, ses aptitudes.*

GLANES D'HISTOIRE

Nous avons déjà annoncé que l'une de nos plus anciennes collaboratrices, Mme Bérard, professeur au Lycée de jeunes filles de Montpellier, avait commencé devant les étudiants étrangers, qui suivent les cours organisés pour eux par la Faculté des lettres de Montpellier, des conférences sur l'histoire de la Société féminine au XVIe siècle.

Sous le titre « Glanes d'histoire » Mme Bérard nous communiquera, dorénavant, les faits et documents qui lui paraîtront devoir intéresser les féministes modernes.

Sur l'Inégalité corporative

Les ouvrières du passé, qui faisaient partie des corporations d'ouvriers étaient soumises aux mêmes règlements, et avaient en général les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs associés. Cependant, puisqu'il ne s'agissait que de femmes, des accrocs nombreux au règlement devaient être tolérés. La règle que suivaient les pâtissiers de Toulouse, au moment de la messe confraternelle, était aussi remarquable par son esprit pratique que par son cynisme.

« La veuve d'un maître-pâtissier, est régulièrement convoquée, à l'égal des maîtres, pour la messe confraternelle ; mais elle est considérée d'office comme absente et frappée à chaque convocation d'une amende de 3 deniers tournois. » (1).

Sur le Vote des Femmes

Dans un opuscule publié, en 1835, à Montpellier, par M. Germain, alors professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, et qui a pour titre « *Le Consulat de Cournonterral, fragment de l'histoire du XIVe siècle*, on lit les faits suivants :

P. 34, 35, 36. — Les gens de Cournonterral, voulant obtenir du roi la création de Consuls, rédigent et signent une pétition. Sur 180 adhésions, on lit le nom de 27 femmes.

P. 38. — Délibération populaire à laquelle prennent part des femmes.

P. 49. — Vote au sujet de l'acceptation des lettres royales. Sur 175 noms, il y a 37 noms de femmes.

Nos municipes méridionaux possédaient en ces temps lointains, l'esprit démocratique.

Léa Bérard.

LES FEMMES ET LES LOIS

A LA CHAMBRE

Le libre Salaire de la Femme mariée

Nous avons parlé souvent des difficultés d'application que soulève la loi du 13 juillet 1907, qui donne à la femme mariée la propriété de ses gains personnels. M. Louis Marin a déposé à la Chambre une proposition de loi, tendant à abolir ces difficultés. Voici le rapport déposé le 24 décembre sur cette proposition.

Rapport de M. Maurice Viollette

RAPPORT FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE LA RÉFORME JUDICIAIRE ET DE LA LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE (2) CHARGÉE D'EXAMINER LA PROPOSITION DE LOI DE MM. ADIGARD, TAUDIÈRE et Louis MARIN, *tendant à compléter les articles 1er et 2 de la loi du 13 juillet 1907, relative au libre* salaire de la femme mariée *et à la contribution des époux aux charges du ménage,*

La proposition de loi présentée par nos honorables collègues, MM. Adigard, Taudière et Louis Marin, a pour but de compléter les articles 1 et 2 de la lois du 13 juillet 1907, relative au titre salaire de la femme mariée et à la contribution des époux aux charges du ménage.

1° *Modification à l'article* 1er :

Nos collègues proposent, tout d'abord, de compléter l'article 1er de la loi dont s'agit et d'indiquer expressément dans le texte, que la femme pourra, sans l'autorisation de son mari, emprunter sur ses biens personnels et les hypothéquer.

Cette adjonction est souhaitable.

Le manque de précision de l'article 1er de la loi a donné naissance, en effet, à une controverse non résolue, d'ailleurs, quant à présent, par les tribunaux.

La grande majorité des auteurs qui ont commenté le texte, conformément aux avis des rapporteurs de la loi au Sénat et à la Chambre, ont estimé que la femme pouvait, valablement, et sans avoir besoin de l'autorisation de son mari, donner ses biens réservés en nantissement ou les hypothéquer.

Mais, cependant, une autre opinon s'est manifestée. Un jurisconsulte, dans la *Revue du Notariat*, a déclaré que la femme, pour consentir à ces actes, devait avoir l'autorisation de son mari.

Et, comme le signalent les auteurs de la proposition qui nous occupe, il est résulté de cette controverse, un inconvénient regrettable : les prêteurs étant données ces opinions contraires, exigent, pour leur sécurité, l'autorisation du mari ou celle du tribunal, et, par suite, le caractère que le législateur a voulu donner à la loi de 1907 se trouve complètement dénaturé.

Il nous semble donc nécessaire que l'article 1er soit modifié dans le sens de la proposition de nos collègues.

L'adjonction sera certes de nature à supprimer, sur ce point, des controverses toujours regrettables.

2° *Modification à l'article* 2 :

La proposition de loi que nous rapportons envisage aussi une adjonction tout à fait utile à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1907.

L'article dont s'agit stipule, notamment, qu'en cas d'abus commis par la femme, le mari pourra faire prononcer, par le tribunal, le retrait des pouvoirs que lui accorde la loi de 1907.

Or, nulle part dans le texte on ne voit quel mode de publicité a été envisagé pour porter ce retrait d'autorisation à la connaissance des tiers.

Il y a là, évidemment, une lacune grave, car il est absolument nécessaire que les tiers soient avertis, le cas échéant, de la restriction apportée aux droits de la femme.

Il est donc utile de remédier à cet inconvénient sérieux, et d'indiquer expressément dans quelles conditions devra être faite la publicité.

Si on n'y remédiait pas, les tiers, en présence de leur incertitude, exigeraient le concours dans l'acte du mari et de la femme et, dans ce cas, la loi, dans la pratique, ne pourrait atteindre son but.

Deux modes de publicité notamment étaient à examiner :

a) Adoption des modes de publicité prévus par l'article 501 du Code civil en matière d'interdiction ;

b) Notification, par les tiers, au mari, de leur intention de prêter à son épouse, afin de provoquer, le cas échéant, l'opposition au prêt. Telle est spécialement la solution des auteurs de la proposition.

Nous n'avons pas cru devoir partager l'opinion des auteurs de la proposition de loi en ce qui concerne le mode de publicité à employer.

En effet, il nous a semblé qu'il serait préférable que le jugement prononçant le retrait prévu par l'article 2 fût, outre la publicité de l'article 501, à la diligence du procureur de la République ou du mari, transcrit, par extrait, en marge de l'acte de mariage des époux dans le mois de sa prononciation.

Cette manière de procéder réduit les formalités à accomplir et les frais à exposer par les intéressés. Surtout elle ne présente pas le grave inconvénient de rendre possible, pour un mari qui veut être désagréable à sa femme et nuire à ses intérêts pécuniaires, une opposition systématique de nature à lui causer un préjudice.

La représentation aux tiers intéressés de l'acte de mariage délivré sans mention du jugement ordonnant le retrait, permettra à ces derniers de prêter à la femme avec toute certitude, et le mari ne pourra, par des agissements dilatoires, mettre obstacle à l'emprunt.

Nous vous proposons, en conséquence, de voter la disposition suivante :

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

L'alinéa 3 de l'article 1er de la loi des 13-16 juillet 1907 est complété ainsi qu'il suit :

« Elle pourra de même, sans l'autorisation de son mari, emprunter sur lesdits biens et les hypothéquer. »

Art. 2.

L'alinéa premier de l'article 2 de la même loi est complété ainsi qu'il suit :

« Le jugement prononçant le retrait des pouvoirs conférés à la femme par l'article premier, devra, à la diligence du procureur de la République ou du mari, être transcrit, par extrait dans le mois de sa prononciation, en marge de l'acte de mariage des époux. Il devra en outre recevoir la publicité prévue par l'article 501 du Code civil. »

(1) *Hauser. Ouvriers du temps passé.*

(2) Cette Commission est composée de MM. Lauraine, président ; Drelon, Viollette, Pourquery, de Boisserin, J.-B. Abel (Var), Georges Berry, Adrien Veber, vice-présidents ; Aldy, Edouard Andrieu (Tarn), Emile Bender (Rhône), Emile Broussais (Alger), Poisot, Jules Razimbaud, Paul Escudier, Roblin, secrétaires ; Adriani, Augagneur, Balitrand, Boissel-Dombreval, Borderie, Armand Bory (Cantal), Briquet, Georges Bureau, Amable Chanet (Bouches-du-Rhône), Dalimier, Dreyt, Dufrêche, Alfred Dumont (Nord), Fernand Engerand, Flayelle, Guichenné, Houbé, Lamy, Larquier, Le Bail, Loriot, Marinton, Paul Morel (Haute-Saône), Noguès, Pradet-Balade, Python, de Ramel, Turmel, Albert Willm.

Voir le n° 3132.

Recherche de la Paternité

Sur un autre rapport de M. Maurice Violette la Chambre a voté, le 27 janvier, une proposition de loi de M. Raoul Briquet ayant pour objet de suspendre la prescription de l'action en recherche sur la paternité pendant le temps de service militaire du père prétendu.

Voici le passage du rapport de M. Violette expliquant l'utilité de cette modification :

« Un jeune homme part au régiment, il laisse sa maîtresse déjà mère ou enceinte. Avec l'incorporation à vingt ans, elle sera le plus souvent enceinte quand il partira : la date du départ pour le régiment sera même assez souvent voisine de la date de la conception. C'est la pensée de la réparation prochaine qui décidera la jeune fille à essayer de fixer de façon irrévocable une affection à laquelle elle tient tout particulièrement.

« On convient d'ailleurs que le mariage aura lieu dès le retour du service. D'abord, c'est la tradition, et puis il est si facile pour le jeune homme de trouver les prétextes les plus plausibles pour démontrer qu'un mariage avant le service militaire se heurte à une quasi impossibilité : rareté des permissions, impossibilité pour le jeune homme de s'occuper de l'avenir de la jeune fille, de l'établir, de la séparer de ses parents, etc. Il n'est pas difficile d'imaginer toutes les considérations qui, même avec bonne foi, peuvent être mises en avant par un jeune homme résolu à être honnête homme, pour ajourner à sa libération la réalisation de ses promesses.

« Donc, la jeune fille voit partir son fiancé sans exiger une régularisation. Bien entendu, au cours du service militaire, toutes les raisons déjà données pour ajourner se représentent avec plus de force.

« Vient la libération. Les lettres se sont espacées, le jeune homme a adopté d'autres amours. Il a oublié et sa promesse et sa maîtresse. Cette dernière se retourne alors vers le législateur; elle prend l'article 340; elle s'aperçoit que, pendant que son fiancé engourdissait son action en lui faisant valoir le cas de force majeure qui le séparait d'elle, le bénéfice des dispositions légales s'épuisait à son égard : le délai est expiré.

« Ce n'est pas admissible. Le service militaire est moralement la raison déterminante du consentement de la mère à l'ajournement des promesses du père. La mère ne peut pas être dupe de sa générosité. La loi civile ne peut pas se faire complice des calculs du père ou simplement de son égoïsme. Le vote de la proposition de nos collègues s'impose donc. »

La loi votée a été transmise au Sénat. Combien de temps y va-t-elle attendre ?

Caisse des Écoles

Dans la discussion de la loi qui concerne la Caisse des Ecoles, un amendement de M. Louis Marin a été présenté par M. Lefas, le 28 janvier, afin que, désormais, dans la Commission administrative de ces institutions, deux femmes soient obligatoirement nommées. Aucune oppostition n'a été faite à cette motion. Elle a été, au contraire, approuvée par la Commission de l'Enseignement et par le Ministre de l'Instruction publique. Et elle a été votée par la Chambre.

Voici quelques fragments de ce qui a été dit à ce sujet :

M. Lefas. — C'est le vœu du Congrès féministe universitaire qui s'est tenu à Bordeaux, que de voir le texte de la loi stipuler qu'obligatoirement deux femmes feront partie de la Commission administrative.

Il y a là une préoccupation d'ordre pratique, dont l'évidence s'impose à tous. Qu'est-ce qu'administrer la Caisse des Ecoles?

Est-ce seulement tenir des comptes ou organiser des tombolas? Non. La Caisse des Ecoles doit surtout recueillir et distribuer des secours en nature. Quels sont ces dons en nature? Ce sont des objets à l'usage des enfants, des bas, des cache-nez, des tricots, des chaussures, des chemises. On se demande comment la Commission administrative remplirait bien cette fonction, la plus importante, au point de vue économique, de celles qui lui incombent...

M. Ferdinand Buisson, *président de la Commission de l'Enseignement.* — Très bien!

M. Lefas... si elle ne comprend pas des femmes, des mères de famille sachant ce que c'est qu'un article de ménage, capables de se le procurer à bon compte et de le distribuer avec discernement.

Voilà un premier point, Messieurs, sur lequel nous serons tous d'accord. C'est le but essentiel de l'amendement.

M. Ferdinand Buisson, *président de la Commission de l'Enseignement.* — J'ai eu, depuis quelques semaines, par ordre de la Commission du Suffrage universel, à faire un travail très étendu et minutieux : j'ai été invité à recueillir pour la Chambre des documents propres à déterminer la situation faite dans le monde entier aux femmes, dans

les conseils municipaux, et en particulier dans les conseils scolaires.

Vous aurez, dans quelques jours, ce recueil de textes sous les yeux, et je souhaite que quelques-uns d'entre vous prennent la peine de le feuilleter.

Il peut se résumer dans cette affirmation générale : A l'heure où nous parlons, la France est, ou peu s'en faut, le seul pays dont les codes ne contiennent pas une clause légale ouvrant aux femmes le Conseil des Ecoles.

L'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, non contentes d'avoir inscrit la faculté de faire entrer dans les school-boards, dans les divers conseils d'administration hospitalière et scolaire, des femmes, des mères de famille, ont pris des mesures formelles pour que cette pratique se généralisât. Il y a des villes comme Londres où pas un des conseils locaux ne peut fonctionner sans la présence d'une ou plusieurs femmes. Dans les pays du Nord, la part des femmes, dans l'administration des écoles est légalement garantie et universellement pratiquée à la satisfaction de tous.

Les Etats-Unis, non pas seulement ceux de ces Etats — c'est bientôt la moitié — qui ont établi le suffrage politique des femmes, mais dans dans tout le reste de la grande Union, sauf quelques Etats du Sud, sont unanimes à donner aux femmes, dans les conseils scolaires, non pas seulement pour des annexes de bienfaisance et de secours, mais pour l'administration municipale des écoles, une place obligatoire.

Il y a quelques jours, la grande *Revue d'Education* américaine faisait ce simple relevé : le budget des écoles ds l'enseignement national, aux Etats-Unis, s'élève à 400 millions de dollars, soit 2 milliards de francs. Et l'administration de cet énorme budget, administré essentiellement par des villes, est remise à des conseils dont les femmes font partie depuis longtemps ; et dans plusieurs de ces conseils ce sont des femmes qui ont été élues présidentes. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*) Pour n'en citer qu'un exemple, la très grande ville de Chicago, qui ne passe pas pour une ville d'idéalisme et de rêverie pure, a depuis dix ans à sa tête comme chef du service scolaire, une femme. Au moment où elle a voulu prendre sa retraite, l'année dernière, ce fut une pétition unanime de tous les représentants de la ville pour qu'elle conserve ses fonctions.

Voilà le rôle de la femme dans le monde, en matière scolaire. Qu'on ne me dise pas qu'il s'agit de pays anglo-saxons : nous trouverions des exemples analogues dans l'Allemagne protestante et dans l'Allemagne catholique, en Suisse, en Autriche, dans d'autres pays encore. Car on a fait presque partout cette découverte que les femmes sont à leur place dans les comités scolaires, et qu'elles y rendent d'inappréciables services.

Il serait temps que nous nous représentions ce qui se passe en dehors de nous. Est-ce une énormité que de demander que, dans une simple institution auxiliaire, comme l'est la Caisse des Ecoles, il soit mentionné par la loi qu'il y aura des mères de famille? Je ne discute pas le nombre ni la forme des nominations, je demande simplement que la nécessité de la présence des mères de famille soit inscrite dans la loi.

M. René Viviani, *ministre de l'Instruction publique.* — Je l'ai toujours dit à cette tribune, dans d'autres débats, je ne fais aucun obstacle à l'entrée de cette mère de famille dans la Commission.

Il y a des femmes dans les comités de patronage ; nous ne voulons pas les en exclure, pas plus que moi, je ne veux exclure de la Commission une sociétaire ayant ou ayant eu ses enfants à l'école laïque. Je suis d'accord avec l'honorable M. Buisson. Je l'ai dit, il y a quinze ans, à cette tribune, lorsqu'au nom de mes amis je portais la parole dans le débat sur les associations. Je crois que les républicains devraient, dans la politique générale et dans l'administration des lois, prendre garde à ce fait que le rôle des femmes n'est pas suffisamment développé et épanoui. Je crois que nous avons bien des déboires et que nous aurons dans l'avenir bien des disgrâces qui viendront de ce fait que l'instruction n'est pas tout, qu'elle communique l'élévation intellectuelle, mais que l'éducation, qui appartient surtout à la femme dans le foyer lorsque l'enfant est jeune, donne l'élévation morale. (*Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.*)

Je voudrais qu'en se rapprochant de la République et en recevant d'elle, dans la mesure du possible, des missions pareilles — et elles sont bien modestes — à celle que cette loi pourra lui donner, la femme puisse, en faisant se rejoindre dans le cerveau de l'enfant l'effort de l'éducation qui provient de la tendresse de la mère et l'effort de l'instruction qui vient du père et qui vient de l'instituteur, former une conscience et un cerveau complets.

Je suis de ceux qui pensent que, dans ces conditions, nous n'avons aucun intérêt à écarter les femmes, je ne dis pas d'un rôle public éclatant pour lequel elles ne sont pas encore préparées, mais tout au moins de cette mission délicate que nous pouvons leur confier sans porter atteinte à la famille, sans apporter un trouble dans le foyer.

AU SÉNAT

M. Louis Martin a déposé une proposition de loi tendant à abroger le dernier paragraphe de l'article 298 du Code civil qui interdit le divorce aux époux précédemment divorcés et remariés ensemble.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Nous rappelons à nos abonnés qu'il ne peut être tenu compte des changements d'adresse non accompagnés de 0 fr. 50.

Les Femmes et les habitations à bon marché

La section d'Assistance et de prévoyance sociale du Conseil National avait délégué une de ses vice-présidentes à la visite des immeubles de la Fondation Rothschild pour se rendre à l'invitation de la Société française des habitations à bon marché. Cette Société, qui rend de si grands services à la cause de l'habitation ouvrière, conviait ses adhérents à une excursion sociale du plus haut intérêt. Il s'agissait de voir les résultats obtenus après 8 à 9 ans d'expérience par une œuvre soucieuse de remplir le but pour lequel elle fut créée : améliorer la pénible existence du travailleur à petit salaire.

Elle a déjà construit plusieurs immeubles, dont les plus importants sont situés dans le quartier du faubourg St-Antoine. Le nouveau groupe de la rue Bargue est édifié sur le terrain de l'ancienne briqueterie de Vaugirard ; pour obtenir des fondations solides il fallut creuser 9 mètres de puits.

Quatre grandes cours ornées de verdure et ouvertes d'un côté séparent les maisons qui ont vue sur un vaste square. Cette heureuse disposition résoud le problème d'assurer largement l'air et la lumière aux blocs de toute hauteur ; plus de réduits obscurs, plus de courettes étroites où les miasmes délétères empoisonnent le voisinage, mais de larges chambres claires et un grand nombre de pièces d'angle à trois fenêtres qu'on peut dédoubler grâce à un ingénieux système de cloisons mobiles. Environ 1.250 personnes y habitent 206 logements, ce qui porte à 702 le chiffre total des logements que la Fondation a créés, en attendant que les 420 du nouveau groupe de Montmartre soient terminés. Le prix moyen de location est de 440 francs. Il existe 4 types de locaux de 3 et 4 pièces, avec ou sans pièce divisible ; les plus grands de cette dernière catégorie sont de 580 francs ; avec la cuisine ils comportent 6 pièces, cela fait un prix relativement avantageux si l'on considère que la moyenne des prix est pour les constructions à bon marché de 125 francs par pièce et par an. 104 logements ont 4 chambres dont 89 avec une chambre divisible permettant la séparation des sexes.

Parmi les locataires choisis sur une liste de 2.285 demandes, les familles nombreuses ont été admises de préférence dans ce groupe-type conçu à leur intention. La cherté du terrain et la hausse de prix de construction ne permettent pas à l'heure actuelle d'établir des appartements plus spacieux sans en élever le prix à un taux trop lourd pour leur faible budget.

Aussi est-il regrettable que si peu de familles aient compris l'avantage des lits superposés que la direction loue afin d'éviter l'encombrement dans les pièces à l'heure du couchage. Cette innovation pratique rend plus habitable des logements à la superficie encore trop restreinte : sur 189 ménages on en compte 127 de 4 à 9 enfants. Il y a en tout 797 enfants dont 682 âgés de moins de 16 ans. A cause de cette agglomération, l'administration prévoyante vise l'éducation sanitaire des occupants, indispensable pour que « la maison salubre à bon marché » remplisse pleinement son but. Malheureusement, les prescriptions les plus justifiées ne sont pas toujours suivies ; une liberté relative est laissée aux habitants et c'est avec douceur qu'on intervient lorsqu'il y a excès de malpropreté. L'expérience a démontré aux personnes compétentes que « le vrai moyen de faire de l'hygiène et de la salubrité serait l'obligation ». Moyen efficace évidemment, mais d'une application délicate vis-à-vis de gens peu préparés à cet enseignement nouveau : la force de la routine est si grande !

A ce point de vue, les cours de science ménagère offrent beaucoup d'avantages, car on atteint tout le groupe familial par l'éducation de la femme et de la fillette.

On a organisé rue de Prague des cours de cuisine et d'hygiène alimentaire qui ont réuni un assez grand nombre d'assistants, hommes et femmes. Mais l'essai des cours de coupe, mode, repassage et raccommodage a dû être abandonné ; une dizaine d'élèves seulement avaient compris l'intérêt de ces leçons, car on les mettait à même de connaître un travail susceptible de fournir un salaire d'appoint au ménage. Il y a lieu de le déplorer, le travail à domicile permet l'emploi rémunérateur des loisirs que peut laisser la tenue de la maison ; il éviterait parfois à la femme de chercher au dehors à compléter le gain trop faible du mari. Mais lorsque les conditions économiques l'obligent à abandonner son intérieur, il serait désirable que dans toutes les maisons collectives réservées à la classe ouvrière, on établit des services généraux en vue de parer à cet inconvénient.

La fondation Rothschild a des services admirablement organisés ; mais ils sont très coûteux et l'on s'explique aisément que les sociétés de construction n'aient pu suivre ce bel exemple, ne disposant par des mêmes ressources. Pourtant d'autres fondations pourraient s'en inspirer et faciliter pas là une tâche que les mères de familles nombreuses ont tant de peine à remplir.

A Vaugirard, la cuisine populaire leur offre à des prix qu'elles ne peuvent établir elles-mêmes des repas sains et hygiéniques. En revenant du travail, elles peuvent emporter chez elles les mets tout préparés.

Moyennant 0 fr. 10 par jour, la Fondation reçoit à la garderie enfantine tout enfant de 2 à 6 ans dont la mère doit s'absenter ; l'assiduité n'y est pas obligatoire. Une femme d'expérience y dirige un personnel choisi dont le zèle et le dévouement sont remarquables. C'est dans un décor charmant que les tout petits prennent des leçons de bonne tenue physique et morale. Des frises pittoresques ornent les murs de la classe, véritable Jardin d'Enfants où la méthode frœbelienne est en honneur. Leur intelligence est mise en éveil par des causeries amusantes et leurs dons d'observation par des travaux manuels et du dessin libre ; on stimule leur croissance par de la gymnastique rythmique et des jeux en plein air lorsque le temps est favorable.

L'Ecole de garde complète heureusement cette garderie maternelle. Elle reçoit les enfants aux heures où l'école est close et la mère occupée. Pour les jours de classe, c'est une étude surveillée dépourvue d'une discipline trop sévère. Le jeudi, on se livre à des jeux instructifs et des travaux manuels, comme le slodge, le cannage, le raccommodage de chaussures pour les garçons ; la couture, le blanchissage, le raccommodage pour les filles ; pour tous, l'enseignement ménager, le dessin et le chant. Des promenades surveillées apportent une diversion agréable aux travaux de la semaine. Ces enfants que l'absence de la mère amènerait fatalement à la rue, se trouvent préservés et reçoivent un précieux complément d'éducation.

D'autres organismes bien compris viennent en aide à la ménagère dans cet établissement modèle : lavoir, bain, bain-douche, installation facultative de l'électricité avec compteur automatique, chauffage central qui consiste en une bouche par logement (le prix est de 2 fr. 50 par semaine de chauffe). Toute une série de dispositions ont été prises pour alléger son travail, depuis le mode si pratique de vidange des ordures ménagères jusqu'à la pente douce qui lui permet d'amener sans peine la voiture d'enfants à une remise spéciale.

Il existe un dispensaire médical qui lui permet de se rendre compte de l'état de santé des siens et de les soigner avec discernement lorsque le mal n'est pas grave. Les adultes doivent payer 0 fr. 50 mais les enfants sont examinés gratuitement. La consultation de nourrissons est également gratuite, c'est pour elle un guide précieux. On a organisé un service de fiches sanitaires qui fourniront un champ d'observations et de comparaisons très intéressant.

Une chambre mortuaire avec sortie directe sur la rue est mise à la disposition des familles qui l'utilisent presque toujours lorsqu'il se produit un décès. Le Groupe Immobilier de Vaugirard comporte plusieurs innovations ; une des plus heureuses est le box d'isolement où l'on peut tenir un malade en observation momentanée. Cela peut être très utile en cas d'épidémie ou pour les enfants, qui souvent sont porteurs de germes contagieux avant qu'une maladie ne se soit déclarée. Mais le public ne se rend pas encore assez compte de l'intérêt que présente cette installation et devrait y recourir chaque fois qu'un cas douteux se présente. Il en est de même pour la salle d'accouchement, qui se loue 2 francs par jour, et qui est munie des derniers perfectionnements de l'hygiène moderne. D'ailleurs il y a quinze mois à peine que les bâtiments sont occupés et les services généraux n'ont pas fonctionné tout de suite. La vente des alcools a été formellement interdite et les habitants doivent se prêter aux visites d'inspection et à la désinfection de leur local si c'est nécessaire.

Toutes ces mesures expliquent le chiffre relativement bas de la mortalité ; il oscille entre 8 et 10 pour 1000, alors que la moyenne est de 16 à 20 pour Paris. Le surpeuplement parfois inévitable est pallié par la surveillance et la bonne tenue générale. Malgré des charges très importantes, le capital donne un rendement de 2,94 0/0, chiffre assez rapproché de 3 0/0 qui est le taux maximum légal, que ne peuvent dépasser les Sociétés de constructions à bon marché dans leur exploitation. Sur les 15 millions dont l'œuvre dispose, près de 11 sont dépensés. Le solde de l'actif se trouvera employé par les bâtiments nouveaux de la rue Marcadet et l'utilisation d'une propriété sise à Clichy-sous-Bois, qui sera probablement transformée en Cité Jardin.

Le but philanthropique de la Fondation se poursuit donc avec succès ; par des essais divers et des créations mûrement étudiées, elle exécute largement ce beau programme de prévoyance sociale : l'amélioration des conditions de l'existence matérielle des travailleurs.

A. Nathan.

ENQUÊTE

Les Cas de Conscience d'une Féministe

dans le roman d'Harlor : " Tu es Femme... "

(*Suite*) (1)

Nous sommes fières, nous, féministes, de pouvoir revendiquer pour l'un des nôtres M. Léon Frapié.

Ce n'est point que le célèbre auteur de La Maternelle *soit un de nos défenseurs ayant fait profession de foi officielle. Mais dans son œuvre, presque toute entière poème de douleur et de pitié, revient en leit motiv la misère sociale et morale de la femme d'humble condition. Il y a plusieurs manières d'être féministe. Hautement émouvante et convaincante Celle qui consiste à étudier d'une âme impartiale et sensible, et à traduire avec un art d'un pittoresque poignant, le spectacle qu'offre la situation de la fillette, de la jeune fille, de l'épouse, de la mère, de la « femme seule », dans les classes où il n'y a guère d'affranchissement économique possible pour la femme.*

Première question. — Clarice a doublement le droit de rompre avec Laurent. Elle a le droit de disposer d'elle même, qui ne se discute pas — et elle a le droit qui dérive de l'égoïsme de Laurent : nul intérêt d'humanité, nulle exigence de bonté générale ne le retiennent auprès de lui.

Deuxième question. — Oui, Clarice avait le devoir de sacrifier le formalisme à la vie, de sacrifier la formalité du mariage à l'existence de Léonie. Mais j'espère bien qu'elle ne sacrifie pas Maximilien et qu'elle se donnera à lui sans mariage.

Quatrième question (je finirai par la troisième). — Le scrupule de Clarice est absolument banal tellement il est indispensable, tellement il est une exigence de sa nature noble. Il paraît beau parce qu'il se rapporte à une action grande et exceptionnelle, — et parce que n'importe qui ne pourrait se mettre dans le cas de l'avoir, ce scrupule.

Troisième question. — Le devoir de Clarice est bien de laisser Maximilien remplir sa tâche au prix même de sa vie. Mais...

Je ne tombe pas dans le ridicule de refaire un dénouement ; j'approuve celui ci au point que je l'eusse voulu plus complet. Je crains qu'il n'atteigne pas tout le monde. Je souhaite que Clarice veuille sa sublime inhumanité par tous les sentiments humains. Un être est tous les êtres. Je désire qu'elle ait des raisons (non !) des persuasions pour tous les êtres, — pas seulement des persuasions de pure beauté, mais des persuasions pour notre substance tressaillante. Je souhaite que cette grande cérébrale qui appelle l'ère future de la haute spiritualité, fasse que tous les instincts donnent leur adhésion au formidable dénouement, et l'adoptent et le frémissent.

Je sais bien : par cette même maternité qui ferait une femme laisser toute la terre périr pour sauver son enfant, Clarice en laissant mourir Maximilien l'enfante à la gloire et le sauve à la mort.

Mais l'amour! Voit-on assez qu'elle le laisse aussi mourir par amour? parce que ce sera trop bon de se pâmer dans les bras de ce héros et qu'elle ne peut supporter l'idée de le voir devenir « n'importe qui »...

Leon Frappié.

La toute jeune femme qui signe Dossia Frenkel *est une nature d'artiste fine et très intellectuelle, un système nerveux frémissant que dirige une intelligence sérieuse, aux curiosités multiples, et parfaitement équilibrée.*

Je crois difficile, sinon impossible, de résoudre les cas de conscience d'une âme aussi haute, aussi indépendante, aussi éclairée que celle de Clarice Erté, l'héroïne (au vrai sens du mot) du beau livre d'Harlor. Certaines questions proposent des cas si délicats, si nuancés, si particuliers, qu'on ne peut prononcer le mot général de « droit » ou de « devoir ».

1° Cependant, en ce qui concerne la rupture de Clarice avec Laurent Delorme, ma réponse sera absolue. Leurs fiançailles étaient une erreur. Aucun bonheur, aucune harmonie n'était possible.

Ce qui suit est pour Clarice une véritable chute, que les circonstances expliquent, à vrai dire. Elle ne se *donne* pas ; son geste n'a ni la spontanéité de l'instinct, ni la gravité du don réfléchi, consenti. Affaiblie par la maladie, le découragement, la volonté lui manque pour résister à Laurent. Mais doit-on expier un faux pas toute sa vie? Quoique bonne et pitoyable à celui qu'elle fait souffrir, Clarice se libère, retourne à son art. Elle accomplit sa destinée qui est une destinée supérieure, et j'estime que c'est son *devoir*.

2° La seconde question est plus délicate. Clarice n'a pas d'obligations envers l'enfant de Maximilien : elle ne serait pas coupable en passant outre à ce désespoir non dépourvu d'égoïsme. Mais elle choisit spontanément le sacrifice, pour ne pas briser un être faible. Cette tendresse de cœur est d'autant plus belle chez une énergique. Et le renoncement, si douloureux soit il, n'est pas dangereux pour son âme. Elle n'est pas de celles qui cèdent par faiblesse, puis s'enlisent dans les regrets.

3° Plus terrible mille fois est l'autre épreuve. L'hésitation se prolonge... Mais la décision ne peut se concevoir différente. Quelques années inutiles sont immolées à l'œuvre vivante et féconde. Le cœur de la femme se tord d'angoisse, mais son âme rayonne. Ce que d'autres hommes ont fait pour la religion ou la patrie, n'est-il pas temps de le faire au nom de la Pensée? Domaine moins tangible, mais aussi sacré et plus vaste. Clarice a bien agi. En choisissant elle-même, elle a gardé la plus lourde part et laissé à l'ami la pure joie.

4° Leur union sera seulement spirituelle, dégagée de toute contingence, de tout avantage social. Ainsi je comprends le scrupule de Clarice comme faisant partie d'un ensemble, fondu dans un tout. S'il en était autrement, je le trouverais excessif. Pourquoi s'arrêter à cette pensée, quand on vient de se désigner à une douleur telle qu'aucune joie d'amour-propre ou de fortune ne pourra même l'atténuer?

Dossia Frenkel.

Parmi les militantes du parti féministe, il y en a peu qui aient fait davantage pour la cause que la signataire déguisée de cette réponse, et qui l'ait fait avec plus de modestie. Il serait trop long d'énumérer ici ce qu'elle accomplit elle-même, en écrivant, en parlant, en fondant revues et groupes, ou ce que ses libéralités aidèrent à accomplir, soit en Belgique, son pays d'origine, soit en France où elle réside maintenant. Elle a toujours été à l'avant-garde du parti. Elle l'était déjà toute jeune, du temps de Léon Richer, à l'époque héroïque où les quelques courageux qui parlaient de nos droits étaient salués par les quolibets ou l'injure. Mme Van Marcke de Lummen-Hersant est de ces apôtres dont rien n'intimide l'esprit de justice.

Première Réponse. — Oui, Clarice avait le droit de se libérer d'une chaîne devenue douloureuse. La vie qu'elle menait avec un homme d'un prosaïsme exaspérant était incompatible avec sa nature d'artiste.

(1) Voir *La Française* du 22 novembre, des 20 et 27 décembre, du 10 janvier.

Deuxième Réponse. — Clarice ne devait pas considérer qu'il était de son devoir de refuser de devenir la compagne d'un homme dont le caractère était en harmonie avec le sien. Les exigences de Léonie ne devaient pas être prises en considération, elles étaient basées sur l'égoïsme et l'injustice.

Troisième Réponse. — Le devoir de Clarice était de peser le pour et le contre de l'avis formulé par le médecin, puis, en femme d'un esprit pondéré, elle avait une décision formelle à prendre. Encourager Maximilien dans la poursuite de ses études était le meilleur parti qu'elle avait à prendre car Maximilien était un homme d'élite, un chercheur infatigable dont les travaux pouvaient rendre des services à l'humanité.

Quatrième Réponse. — Le scrupule de Clarice s'explique jusqu'à un certain point. Elle aurait dû consulter son ami et l'encourager dans la voie qu'il aurait voulu suivre.

Darcille.

On nous demande où se procurer le premier roman d'Harlor : Le triomphe des vaincus. *Ce livre est épuisé en librairie. Mais* La Française *a pu s'en procurer quelques exemplaires qu'elle tient à la disposition de ses lecteurs sans augmentation du prix marqué sont, 3 fr. 50.*

LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Nous n'insérons dans cette rubrique que les communications qui nous sont envoyées rédigées et prêtes à être remises à l'imprimeur

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Les groupes et les déléguées de l'U. F. S. F. trouveront désormais, à cette place, les communications du Comité central. Les communications que les groupes nous feront parvenir directement ou par le secrétariat général y seront insérées. Prière instante de les envoyer rédigées et aussi brèves que possible.

GROUPE DE PARIS

Assemblée générale

L'Assemblée générale du Groupe de Paris a eu lieu le 31 janvier au Musée social, devant une nombreuse assistance. Après la lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée, M. Louis Marin, député, vient nous apporter des paroles d'encouragement et d'excellents conseils. Notre cause fait son chemin ; des lois favorables au féminisme ont été votées sans difficulté. La Commission du Suffrage Universel nous a promis que le projet Dussaussoy Buisson viendrait en discussion sitôt après le vote de la réforme électorale, et avant la fin de la législature ; mais il nous faut continuer à agir, à stimuler les bonnes volontés.

En conclusion du discours de M. Marin, l'Assemblée vote les deux vœux suivants :

« I° L'Assemblée générale annuelle du Groupe de Paris de l'« Union française pour le Suffrage des Femmes », réunie, le 31 janvier 1914, au Musée social ;

« Déclare, au nom des 3.000 adhérents du Groupe (l'Union fédérant actuellement 12.000 adhérents) que l'immense majorité des suffragistes français est avant tout désireuse d'obtenir, cette année, l'électorat et l'éligibilité des femmes dans les élections municipales et cantonales — conformément aux conclusions du rapport déposé, le 29 juillet 1913, au nom de la Commission du Suffrage universel de la Chambre des députés par M. Ferdinand Buisson (proposition de loi Dussaussoy) ;

« Demande avec la plus vive instance à la Chambre de mettre incessamment à l'ordre du jour la discussion de ce rapport, et de ne point se séparer avant d'avoir voté la loi Dussaussoy-Buisson ;

« Espère en l'esprit de justice et de logique républicaine du Sénat ;

« Remercie le Conseil général de la Seine (séance du 9 juillet 1913), les Conseils municipaux de Paris (séance du 9 juin 1913), Levallois-Perret et Sceaux et les nombreux Conseils généraux et municipaux de province, d'avoir bien voulu, saisis d'une pétition de l'Union, se montrer officiellement favorables au Suffrage municipal des femmes et demander au Parlement la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi ;

« Remercie la presse d'avoir apporté l'appui de l'opinion publique aux efforts persévérants, méthodiques et sages de l'« Union française. »

« II° L'Assemblée générale...

» Prend acte, avec la plus vive satisfaction, de ce que le Gouvernement et la Chambre des députés ont accueilli avec tant de bienveillance les démarches qui ont été faites, tant au nom de l'Union qu'en celui de la Fédération féministe universitaire de France (conformément aux décisions votées au Congrès de Bordeaux, le 18 août 1913), pour que plusieurs femmes fassent *obligatoirement* partie des Commissions administratives des caisses des écoles ;

» Remercie M. le Ministre de l'instruction publique, ainsi que les députés qui, dans la séance du 28 janvier, ont soutenu à la tribune l'amendement de M. Louis Marin ;

« Émet le vœu que, dans sa séance du 2 février, la Chambre décide que chacune de ces Commissions comprendra un minimum de 2 femmes, dont l'une sera élue par les sociétaires de la Caisse des écoles ;

« Espère qu'une mesure analogue, comportant la présence obligatoire de plusieurs femmes, sera adoptée quand viendra en discussion la question de la réorganisation des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance et des hospices. »

L'Assemblée vote ensuite avec enthousiasme des remerciements à M. Louis Marin, qui à peine remis d'une grave maladie reprend sa propagande féministe.

Mlle Hilma Pylkanen, auteur de romans fort appréciés, nous parle ensuite de la Finlande, ce pays si énergiquement résolu à lutter pour son existence même, et où les hommes, comprenant la valeur de leurs compagnes, leur ont donné une place dans le gouvernement. Elles ont beaucoup travaillé pour acquérir la compétence nécessaire ; et leur influence morale dans la vie publique a été grande. Non seulement, par leur initiative, des lois bienfaisantes ont été votées ; mais elles ont assaini l'atmosphère parlementaire, en montrant une conception sévère de leurs devoirs ; et elles ont su, en même temps, rester les gardiennes de leurs foyers.

Mme Rebour, secrétaire générale du Groupe de Paris, lit le rapport moral. Elle retrace le travail accompli : démarches auprès des membres du Parlement, résultats obtenus du côté des Conseils municipaux et du Conseil Général ; soirées féministes où l'on traite des questions actuelles pouvant intéresser toutes les femmes ; intervention dans certains groupements non suffragistes, mais où nos idées sont bien accueillies. De nouveaux groupes se forment en banlieue, et le Groupe de Paris continue à grandir.

Après la lecture du rapport financier, on procède à l'élection de 10 membres du Comité. Les huit membres sortants sont réélus ; Mme de Billy et Mme Henri Lerolle sont élues en remplacement de Mme Compain et de Mlle Furstoss-Bertheau, qui ne se représentent pas.

Mme Brunschvicg, vice-présidente, parle du prochain Congrès, qui aura lieu à Lyon ; elle rappelle les questions qui y seront traitées : *éducation civique des femmes ; intervention de l'Union dans les conflits économiques.*

Les membres sont invités à adresser leurs communications sur ces deux questions pour l'*Éducation civique* à Mme Misme, 17, rue de l'Annonciation, et pour les *conflits économiques* à Mme Compain, 14, rue Littré. Mme Misme et Mme Compain chargées par le Comité Central de présenter aux Congrès les rapports généraux, reçoivent également mission de rédiger le rapport du Groupe de Paris d'après les communications des membres. Nous publierons prochainement un questionnaire qui facilitera ces communications.

Une réunion générale aura lieu à la fin d'avril ou au commencement de mai, pour nommer les déléguées et leur donner mandat. Les membres du Groupe qui désirent se présenter comme déléguées sont priées de se faire inscrire chez Mme Rebour, 33, rue de Strasbourg, à Courbevoie.

On s'entretient ensuite de l'*action du Groupe pendant la période électorale.* Il faudra apposer de nombreuses affiches, aller dans les réunions. Mme Vermeil nous signale à ce sujet l'intéressante initiative de Mlle Daste, pour la formation de conférencières. S'adresser rue Saint-Jacques, 53, le 1er samedi du mois, à 8 h. 1/2 du soir.

La Ligue pour le Droit des Femmes a résolu de se rendre dans chacune des mairies de Paris pour demander l'inscription de ses membres sur les listes électorales ; nous pouvons, *individuellement* nous associer à ces démarches.

Mme de Schlumberger, Présidente de l'Union, donne un intéressant exposé du mouvement suffragiste international et des progrès réalisés en différents pays. Elle nous parle du Congrès de Budapest, qui a réuni 2 800 adhérents, de 26 pays affiliés (y compris la Chine). Le mouvement devient mondial ; dans les pays d'Orient, au Caire, dans l'Inde, des associations s'organisent. Près des glaces du Pôle, comme sous le brûlant soleil de l'Afrique, la femme devient consciente de ses droits, en même temps que de ses devoirs.

L. Levray,
secrétaire-adjointe.

Action du Groupe

Le dimanche 1er février, Mme Brunschvicg, a fait une conférence anti-alcoolique et féministe, à la section du XVe arrondissement de la Fédération ouvrière anti-alcoolique. La petite salle était remplie et le public, vivement intéressé, a pris part à la discussion d'une façon très sympathique ; à la fin de la réunion, un des assistants s'est levé et il a proposé de faire adopter la motion suivante :

« Cinquante électeurs du XVe arrondissement, réunis à la Station universitaire Guyau, après avoir entendu les déclarations de la citoyenne Brunschvicg, sur le suffrage municipal des femmes, émettent le vœu que leurs représentants s'emploient activement à faire aboutir les justes revendications des femmes. »

La motion fut adoptée à l'unanimité moins une voix... et comme on demandait à cet assistant pourquoi il votait contre, il répondit que partisan convaincu du suffrage des femmes, il ne voulait cependant rien demander à ses représentants... puisqu'il était antiparlementaire.

Nous voulons remercier ici, M. Thuau, secrétaire de la section anti-alcoolique, de nous avoir donné l'occasion de développer nos idées dans un milieu social aussi intéressant. Il y a parmi ces ouvriers anti-alcooliques de réelles forces de volonté et d'activité ; les femmes ouvrières, malheureusement, agissent bien peu encore, et avec nous les ouvriers le déplorent. Comment les réveiller ? comment leur montrer qu'elles tiennent entre leurs mains des éléments de progrès et de civilisation? Il y a là pour nous tout un travail d'éducation que nous nous appliquerons à réaliser.

GROUPE ROUENNAIS

Dimanche 1er février le groupe Rouennais de l'U. F. S. F. a tenu son assemblée générale sous la présidence de Mme Texier.

La Présidente après des remerciements adressés aux personnes présentes et aux membres dévoués du Comité, annonce que le Congrès de l'Union se tiendra cette année à Lyon, rappelle les questions qui y seront traitées et invite les membres de la Section à les étudier et à assister au Congrès.

Après un scrutin pour l'élection de plusieurs membres du Comité, la Secrétaire générale Mme Lanoux lit un substantiel rapport sur l'activité du Comité pendant l'année écoulée. Elle signale tout particulièrement la part prise à la lutte contre l'alcoolisme et les 5.000 signatures féminines réunies sur les feuilles de pétition pour la limitation des débits. Elle montre la corrélation qui existe entre les sociétés suffragistes et les ligues qui s'occupent du relèvement moral

du pays, de la protection de l'enfance et de la femme. Elle termine en déclarant que c'est pour mieux travailler à ces diverses tâches que l'on réclame pour les femmes la plénitude de leur droit.

Une conférence publique de Mme Suzanne Grunberg a suivi cette réunion. Dans la grande salle de l'Hôtel-de Ville une très nombreuse assistance se pressait pour entendre l'éminent avocat et la femme de cœur qu'est Mme Grunberg, traiter la question si grave de « la Femme et l'Enfant devant la loi », rappeler les lacunes et les injustices du vieux Code, et signaler les progrès de la législation contemporaine; progrès bien timides et qui montrent si bien la nécessité de l'accession des femmes aux droits politiques, si l'on veut une réforme sérieuse.

Le public a fréquemment applaudi la parole claire, simple, discrètement émue de la conférencière et lui a fait à la fin une véritable ovation et le conseiller général qui présidait la séance, M. Nibelle, a félicité en excellents termes Mme Grunberg du dévouement et du talent qu'elle apporte à défendre les idées féministes et humanitaires.

Le Groupe Rouennais à qui cette conférence a apporté un renouveau d'ardeur et un appui efficace est profondément reconnaissant à Mme Grunberg d'avoir accepté son invitation et est heureux de lui transmettre par la voie de *La Française*, ses plus vifs remerciements.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

La réunion de la Section d'Assistance et de Prévoyance sociale aura lieu le samedi 7 février, à 4 heures 1/2, chez la présidente Mme Weill, 43, rue Blanche.

Les personnes compétentes en matière d'assistance sont priées de s'y rendre afin de donner leur avis sur l'élaboration du rapport destiné au Congrès de Rome (17-24 mai prochain).

SUEDE

Dans son discours d'ouverture au Riksdag, le roi a annoncé la discussion du suffrage féminin : « La justice et le bien de l'Etat exigent aujourd'hui que les droits politiques soient étendus aux femmes ». Le roi avait d'ailleurs exprimé dès 1908 sa sympathie pour la cause féministe : mais jusqu'ici les projets de loi accordant le droit de vote aux femmes, généralement acceptés à la Chambre basse, ont toujours échoué devant le Sénat. En 1911, la majorité *pour* à la Chambre fut de 140 voix contre 66, la majorité *contre* au Sénat de 86 voix contre 58.

NORVEGE

Mlle Henriette Hoegh est nommée premier secrétaire de la Légation norvégienne du Mexique (ce qui n'est pas en ce moment un poste de tout repos). Elle a passé, il y a deux ans, tous les examens nécessaires en droit international et économie politique.

ALLEMAGNE

La pétition pour le suffrage des femmes a été discutée en petit comité au Reichstag, le 13 janvier. Comme on le pense bien, la pétition a été renvoyée à « l'examen de la Chancellerie », c'est-à-dire aux calendes grecques, mais la discussion mérite d'être résumée : M. Schwarz pense qu'il faut satisfaire en quelque mesure les vœux des femmes, autrement on risquerait de créer une irritation qui pourrait entraîner des désagréments analogues à ce qui se passe actuellement en Angleterre. M. Colin (socialiste) appuie la demande de suffrage féminin et se félicite qu'on ne l'ait pas cette fois « jetée au grand panier, même si elle doit aller dans le petit » ; (une pétition semblable en 1908 n'avait pas même été examinée). M. Bell (centre) parle du rôle que les femmes jouent de plus en plus dans la vie publique, ce qu'il approuve, mais il n'est pas d'avis de leur accorder le droit de vote ; M. von Grafe (conservateur) déclare que la majorité des femmes allemandes ne désirent pas le vote; il trouve cependant qu'il est bon qu'elles s'intéressent à la politique. M. Haas (progrès) est franchement partisan du suffrage féminin, tandis que M. Arendt croit que ce serait le renversement de tout. La pétition a été portée « à la connaissance du Gouvernement ».

ANGLETERRE

La W. S. P. U. se propose d'envoyer une délégation au roi, peu de temps après la rentrée du Parlement. La raison qu'elle donne est que le roi représente la Nation entière, hommes et femmes, tandis que ses ministres ne représentent qu'une moitié de la Nation.

A. B.

ON NOUS ÉCRIT

Réponses

Mme J.-M. à Villefranche. Le prix de *l'Incomparable* est 3 fr. 50. *Comment lire et étudier avec profit* ne porte pas d'indication de prix. Adressez-vous à l'auteur Paul Nysseus, 129, rue Froissard, Bruxelles.

Depuis la mort de sa fondatrice Mme Maria Martin, *Le Journal des Femmes* n'existe plus. Adressez-vous à Mlle Camille Belilon, sœur de la défunte, à *La Française*.

Je ne connais de sayuètes que celles indiquées au service de librairie. Cherchez dans l'œuvre de Jeanne Marni, volume *Celles qu'on n'épouse pas*. Une scène du *Mariage de Figaro*, un passage des *Misérables* sont excellents.

Nous publierons prochainement une pièce en un acte de Mme Odette Bussard. Cette littérature est rare, par malheur, en France.

Non, le bulletin 1913 U. F. S. F. n'est pas encore paru.

Mme L. B..., à Montpellier. Nous ne disposons pas gratuitement des publications annoncées à notre service. Mais nous insérerons volontiers un appel de vous en faveur de votre Bibliothèque féministe.

M. L. de F..., à Falicon. Impossible d'insérer votre note sur l'*Espéranto*; la consultation est close. Nous prions seulement nos abonnés espérantistes ou idistes de se faire connaître à nous en cette qualité; nous vous inscrivons comme espérantiste féministe. Quant à la conférence dont vous parlez, j'ai passé quelques jours à Nice à fin décembre, et n'y retournerai point cette année, à mon grand regret d'ailleurs. (J. M.)

L'annonce telle que la carte que vous nous communiquez, coûterait 20 francs pour une fois et 60 francs pour 4 fois.

A la rubrique, maisons recommandées 150 francs par an pour une insertion chaque semaine.

Chronique des Œuvres et Institutions

Ligue française d'Education morale

Sur la demande d'un certain nombre d'éducateurs, la Ligue Française d'Education Morale a prié M. Ch. Wagner de vouloir bien exposer sa méthode d'enseignement moral et donner quelques aperçus de sa façon de procéder.

M. Wagner se propose notamment de montrer par des exemples développés quel parti on peut tirer d'un proverbe, de la présentation d'un objet matériel, d'un texte, d'une anecdote pour fixer, dans l'esprit des enfants, le souvenir concret et durable d'une vérité morale.

Ces réunions auront lieu le 1er mercredi de chaque mois, sauf le mois de juin 2e mercredi, à la Sorbonne (Amphithéâtre Guizot). Entrée : rue de la Sorbonne, à 20 heures 3/4.

Mercredi 4 février 1914. — Educateurs et enfants. — Conditions préalables d'un enseignement efficace.

Mercredi 4 mars. — Exposé de quelques procédés pour vivifier l'enseignement moral. *Leçons types.* — Mercredi 1er avril. — Ce qu'on peut apprendre d'un torchon.

Mercredi 6 mai. — Anecdotes commentées : La Corde du couvreur. — L'Odyssée d'un bouchon.

Mercredi 10 juin. — Parole et Silence et la manière de s'en servir.

Chaque conférence sera suivie d'une conversation où les assistants sont invités à apporter le résultat de leurs propres expériences.

Les leçons-types seront faites devant un certain nombre d'enfants.

Association des étudiants protestants.

Le dimanche 1er février à 8 h. 1/2 du soir, une conférence de Mme R. Mirabaud sur le Suffrage des Femmes a eu lieu à l'Association des Etudiants protestants (46, rue de Vaugirard). A cette réunion toute familiale, quelques jeunes filles de l'Association des Etudiantes Protestantes avaient été invitées. L'auditoire a écouté très attentivement l'aimable conférencière et l'a vigoureusement applaudie à la fin. Après quelques mots de remerciements prononcés par le secrétaire de l'Association, M. Kuntz, une courte discussion s'est établie entre les personnes présentes et la conférencière.

Pendant le thé cordialement offert à la fin de la réunion il a été décidé que prochainement aurait lieu à l'Association des Etudiants Protestants, une grande réunion féministe où parleraient plusieurs conférencières et à laquelle seraient invités tous les étudiants et toutes les étudiantes des deux Associations protestantes.

Mme R. Mirabaud a en outre promis d'envoyer des brochures de propagande et des carnets d'adhésion ainsi que différents journaux suffragistes qui seront déposés dans la salle de lecture de l'Association.

Mme André Lalande.

Ecole des Mères, 19, quai Malaquais.

Le 21 février, à 4 heures 1/2, conférences sur « La Loi et la Famille dans le théâtre, le roman, et la vie. — Président de section : M. le Pr Bonet-Maury, membre correspondant de l'Institut. Sujet : *L'autorité du père et ses limites législatives.* Conférencier : M. Mossé, avocat à la Cour.

Le 22 février, à 2 heures 3/4, conférences sur « l'Education physique aux différents âges de la vie ». — Président : M. le Pr Gilbert, de l'Académie de Médecine. Sujet : *L'éducation physique des écoliers, les terrains de jeux et les boys-scouts.* Conférenciers inscrits : M. le Dr Roger Glénard, Fabre, etc.

Le 22 février, à 4 heures 1/2, conférence sur la psychologie de l'enfant. Sujet : *De l'influence des jeux et des chants sur la petite enfance.* Conférenciers : Mme Bessonet-Fabre, et M. Maurice Wolff.

Collège d'athlètes de Reims.

Les dirigeants du collège d'athlètes de Reims ont décidé de créer un cours destiné à former des monitrices capables d'enseigner la méthode naturelle adaptée aux besoins des femmes et des enfants.

L'enseignement sera à la fois théorique et pratique. Il comprendra : le matin, un cours théorique sur l'anatomie, la physiologie, la technique des exercices, etc. ; l'après-midi, un cours pratique pendant lequel les élèves seront soumises à un entraînement progressif.

Un certificat de capacité sera délivré à la fin des études et après examen. Les situations pour lesquelles les monitrices pourront postuler, soit au collège d'athlètes, soit dans une des filiales, varieront entre 150 francs et 250 francs par mois.

Ecrire 36, rue Colbert, à Reims, ou se présenter rue Chauveau-Lagarde, à Paris.

LES LIVRES

Daphné, par A. de Vigny, œuvre posthume publiée d'après le manuscrit original, par Fernand Gregh (Delagrave).

La joie fut grande chez tous les admirateurs de l'art grave et profond de Vigny (bien plus nombreux aujourd'hui que de son temps), lorsqu'on apprit que « Daphné » allait voir le jour, cette « Daphné » mystérieuse qui semblait, d'après plusieurs passages du « Journal d'un Poète », avoir occupé particulièrement la pensée de son auteur. Depuis la publication dans la *Revue de Paris* (1912), M. Fernand Gregh reçut des documents qui expliquent le plan général de l'ouvrage, et montrent que Daphné n'est qu'un épisode d'une œuvre considérable, qui comportait un roman moderne, et outre celle de Julien l'Apostat, l'évocation de Mélanchton et de J. J. Rousseau. Aussi M. F. Gregh, rééditant « Daphné » en volume, ajoute toutes ces notes qui font pénétrer le lecteur en quelque sorte dans le cabinet de travail du poète, et assister à l'élaboration d'un chef-d'œuvre. Ceci n'est-il pas plus intéressant que les menus scandales de la vie privée, dont notre époque semble si avide?

La clef de « Daphné », comme d'ailleurs de toute œuvre de Vigny, est « Stello ». Il faut, pour comprendre ce que par exemple les Destinées ou le Jardin des Oliviers expriment de souffrances, dans la pensée, avoir vibré avec le poète Stello et senti ses aspirations généreuses se heurter à la logique implacable du Docteur Noir. Ces deux personnages, qui sont les deux aspects de l'âme de l'auteur, se retrouvent dans l'introduction de Daphné. Stello, on s'en souvient, avait été dissuadé par son adversaire de prendre part à l'action, de faire servir son âme de poète à l'amélioration de la société; il voulait élever la foule par le moyen de l'art à la vie vraie, celle de la pensée, faute de laquelle le monde dégénère. Mais le poète, ainsi l'avait démontré le Dr Noir, est, ne peut être qu'un paria ; la société le rejette parce qu'il est différent d'elle, et la dépasse. Ce que la poésie n'a pu faire, la philosophie le réussira-t-elle? Telle est la question que cette fois Vigny se pose à lui-même et à laquelle il répond par les mêmes interlocuteurs. Car « Comment peut-on voir des frères et des sœurs, enfants de Dieu, errer ainsi dans l'ombre, incertains de tout, ignorants de tant de choses, étrangers à tant de divines pensées, noyés dans de grossières sensations, sevrés des adorations universelles qui devraient les unir en une bienheureuse famille, sans sentir un désir presque invincible de leur parler et de les enseigner.

— Enseigner! dit l'impassible, oh! le mot admirable que voilà, et le plus vide de tous! nul n'enseigne, puisque nul ne sait...

C'est pour développer cette manière de voir que le Docteur fait lire à Stello un vieux manuscrit où se trouve relaté un épisode de la vie de Julien l'Apostat. A Daphné, dernier refuge de la morale antique, coin paisible en un monde troublé, le vieux maître Libanius groupe autour de sa parole sereine les disciples, « âmes choisies, en qui la Destinée a mis dès l'enfance le sentiment du vrai, du bon, du beau et de toutes les perfections ».

L'un d'eux, le préféré, avait été Julien, aujourd'hui l'empereur. Et le vieux maître s'afflige qu'il ait trahi ses espérances : comment celui qui eût pu entraîner les âmes a-t-il pris en main le sceptre temporel, comment s'est-il contenté des stériles victoires des armées, lui qui était fait pour les triomphes de la pensée? Or, voici que l'Empereur paraît : il revient au seuil de Libanius chercher ses conseils et justifier ses actes. La scène est admirable et d'un effet dramatique intense, le décor et la langue magnifiant ce conflit purement intellectuel. Le vieux maître interroge sévèrement l'arbitre des destinées humaines. Paul de Larisse, ami de Julien, surpris de cet accueil, redit avec enthousiasme les exploits accomplis en peu d'années, et Julien, qui a mieux compris son maître tente d'expliquer sa restauration du culte des dieux : il développe son interprétation de la religion antique, théorie plutôt que foi ; Libanius ne cesse de sourire tristement : « Tandis que tu croyais agir sur la multitude des hommes, tu n'as agi que sur toi-même ». C'est là, selon le Dr Noir, le sort de tous les grands réformateurs. « Ce qui est faible et sans ressource, ce sont nos races trop affaiblies, trop tourmentées d'idées aiguës, subtiles et pénétrantes, trop énervées par trop de poisons délicieux et avidement bus. La santé de l'âme est détruite... Partout les nations connues sont trop faibles pour aimer vivement, comprendre entièrement et maintenir fermement une des croyances qui flottent sans repos sur la surface de leurs esprits sans y entrer et prendre une tenace racine ». Qui va reprendre le flambeau de la foi? Recueillir le trésor de Daphné, la morale? Ce sont les Barbares, ceux en qui la dialectique n'a pas encore détruit l'amour du divin. Alors Julien se cache la tête sous son manteau et prononce tristement : « Tu l'emportes, Galiléen! » Il meurt peu de temps après. La démonstration du Dr Noir ne devait pas s'arrêter à l'échec de Julien. Pour lui, la foule est inéducable, ou plutôt, pour mettre en œuvre une passion sociale comme la Réforme religieuse, il faudrait être aussi fort et insensible que Luther et Voltaire ».

Les personnes qui aiment les étiquettes disent que Vigny fut un pessimiste. C'est qu'elles acceptent pour siennes les conclusions du seul Docteur Noir. Mais, sous la griffe de ce logicien froid, dédaigneux spectateur des folies humaines, ne sent-on pas frémir l'enthousiasme du rêveur Stello? Une sensibilité vibrante, une foi en l'humanité, qui lutte et qui renaît quand on la croit morte caractérisent aussi bien ou mieux que la désespérance, l'auteur de Daphné. Tout en méprisant la foule, il écrivait pour elle, et prévoyait qu'un jour il l'atteindrait :

« Jetons l'œuvre à la mer, la mer des multitudes,
Dieu la prendra du doigt pour la conduire au [port. »

Alice Berthet.

LES ARTS

L'exposition des Imagiers Modernes. — L'Exposition des Imagiers Modernes qui vient d'être close au Cercle de la Librairie, a attiré l'attention du public sur une question de jour en jour plus pressante : la vie ou la mort de la gravure d'interprétation. Les procédés industriels de reproduction ont dès l'abord fait tort à ce genre jadis si florissant; leur développement progressif semblait devoir le ruiner. Quelques artistes éclairés, que guident MM. de Ruaz et Bornet, ont résolu de prendre en main ses intérêts ; leur cause est juste, et elle est bien défendue.

A côté de la photographie, mécanique et qui souvent déforme, ils placent l'interprétation de l'œuvre par l'intelligence, celle de la pensée par une autre pensée, de l'émotion par une âme pareillement émue. Ils veulent ainsi renouer le lien qui unissait intimement le peintre à son graveur et qui perpétua au long des siècles la joie de comprendre et celle d'être compris.

Une partie des estampes exposées sont destinées à former un recueil édité par les Imagiers modernes. Elles traduisent des dessins, où les plus grands de nos maîtres contemporains ont fixé le premier jet de leur inspiration ; et la façon dont le graveur a rempli sa mission délicate montre à quelle finesse de pénétration il peut atteindre.

La gravure sur bois à laquelle s'adonnent les Imagiers modernes, se trouve particulièrement apte à soutenir leur thèse efficacement; la franchise de son procédé en fait l'interprète originale par excellence, de même qu'elle est désignés pour l'illustration des textes imprimés, par l'harmonie que ses lignes simples, ses blancs et ses noirs vigoureux savent former avec la typographie.

Au public maintenant de seconder les efforts des Imagiers modernes; les femmes n'oublieront pas que l'intérêt présent de nombre d'entre elles, déjà engagées dans la pratique de la gravure, est lié à celui d'un art noble, dont leurs aïeules surent rehausser l'éclat par l'appoint de leur talent; entre tous exemples, ne faut-il point se souvenir que notre grand Poussin trouva en Claudine Bouzonnet Stella le plus compréhensif et le plus excellent de ses interprètes.

Exposition de la Galerie Louis-le-Grand. — Une nouvelle galerie s'est ouverte; sa première exposition fait augurer heureusement de l'intérêt que nous réservent les efforts de son directeur et du soutien intelligent que les artistes doivent attendre de lui. Des tableaux d'impressionnistes déjà entrés dans la gloire, Renoir ou Degas, Monet, Cézanne ou Van Gogh, voisinent avec des œuvres plus proches de nous et bien qualifiées pour montrer comment survivent et se renouvellent les traditions que ces grands artistes ont créées. Nulle occasion n'est meilleure de deviner quelles affinités unissent entre autres, Vuillard, Bonnard, Lebasque à Monet, d'Espagnat à Renoir, Marquet et Montag à Cézanne. Mme Agutte avec des toiles de lumière vigoureuse et Mlle Roche avec des panneaux décoratifs d'une harmonie douce tiennent avec honneur leur place dans cet ensemble.

Exposition Hama Koschinsky. — Les sculptures de Mlle Koschinsky, s'efforcent « par la synthèse de figurer l'ensemble d'un être, et surtout son essence, de se débarrasser de tout ce qu'il y a d'éphémère, de transitoire, d'appris, de contemporain... » L'artiste apporte à la réalisation de ce programme qui fut celui de la statuaire antique des dons réels et une belle puissance, quelque étranges que puissent paraître les déformations volontaires imposées à certaines de ses figures. Son exemple saura encourager les femmes à aborder toutes les voies ouvertes aujourd'hui à la grande sculpture.

Clotilde Miame.

Expositions ouvertes

Musée des Arts décoratifs, exposition de M. Giraldon.

Musée Galliéra, 13e exposition d'art appliqué.

Grand Palais, Salon d'hiver.

Galerie des Artistes modernes, 19, rue Caumartin, exposition de la Peinture à l'eau, jusqu'au 14 février.

UN CONSEIL

Adressez-vous à nos

Maisons recommandées

et, vous serez traitées mieux que partout ailleurs, en vous présentant sous les auspices de

La Française

Voir à la 4e page nos

Maisons Recommandées

Galerie Bernheim, 25, boulevard de la Madeleine, exposition Jacques-Emile Blanche, du 2 au 14 février.

Galerie La Boétie, 64 *bis*, rue la Boétie, 2e Salon des artistes animaliers, jusqu'au 13 février.

Galerie Devambez, 43, boulevard Malesherbes, exposition de la Société moderne du 3 au 23 février.

Galerie Druet, 20, rue Royale, exposition du Deuxième Groupe du 9 au 21 février.

Galerie Louis-le-Grand, 32, rue Louis-le-Grand. Première exposition (Degas, Toulouse-Lautrec, Renoir, Cézanne, Monet, etc.), jusqu'au 20 février.

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze, exposition des Aquarellistes français jusqu'au 10 février.

Exposition de MM. Cachoud, Paul Madeline, René Reverd, jusqu'au 15 février.

Galerie Richebourg, 19, place de la Madeleine, exposition de tableaux et objets d'art.

Théâtre du Vieux Colombier

21, r. du Vieux-Colombier – Paris

Programme du 6 au 13 Février

Bureau : 8 h. 1/4. Rideau : 8 h. 3/4.

Vendredi 6 février. — *L'Echange*, de Paul Claudel.

Samedi 7 (1re représentation). — *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière; *la Navette*, de H. Becque; *le Testament du Père Leleu*, de R. Martin du Gard.

Dimanche 8 (matinée à 2 h. 1/2). — *L'Amour médecin*, de Molière; *Barberine*, de A. de Musset; *le Pain de ménage*, de J. Renard.

Dimanche 8 (soirée). — *L'Avare*, de Molière; *le Pain de ménage*, de J. Renard.

Lundi 9. — *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière; *la Navette*, de H. Becque; *le Testament du Père Leleu*, de R. Martin du Gard.

Mardi 10. — *L'Echange*, de Paul Claudel.

Mercredi 11. — *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière; *la Navette*, de H. Becque;

Jeudi 12. — *L'Echange*, de Paul Claudel.

Vendredi 13. — *La Jalousie du Barbouillé*, de Molière; *la Navette*, de H. Becque; *le Testament du Père Leleu*, de R. Martin du Gard.

Samedi 7 (matinée de poésie, à 4 h. 1/2). — Francis Jammes et Charles Péguy (conférence de François Porché).

Samedi 14 (matinée de poésie, à 4 h. 1/2). — Théophile, Tristan, Racan, Corneille, les burlesques.

Prix des places : 8 fr., 5 fr., 2 fr. 50 et 1 fr.

YVONNETTE

Parfum exquis

DE

DELETTREZ

Parfumerie du Monde Élégant

15, rue Royale

PARIS

N° 25

Les Femmes Françaises Auteurs Dramatiques

Par MIREILLE DE MONGIVAL

(Suite)

Très belle jusqu'à la fin de sa vie — nous dit son amie, la princesse Stirlay (Gustave Haller) — elle portait haut sa magnifique tête de brune. Un splendide portrait d'elle, par Cabanel, doit figurer au Musée du Louvre après la mort de ses enfants. Elle fut la belle-mère du célèbre peintre M. Léon Comerre.

Mme Jacques Rozier avait eu pour guide Alexandre Dumas fils. Elle fut admise à la Société des Gens de Lettres sous le patronage de MM. Pierre Zaccone et Arsène Houssaye. M. Emile Delaunay, membre suppléant du Comité vint, au nom de cette Société, lui dire un dernier adieu dans un discours ému, le 21 janvier 1887, jour de ses obsèques au Père-Lachaise.

Madame Berthe Balley
1846-1911

1887, Dejazet, *Le Mari de l'Autre*, vaudeville en un acte.

1888, Casino de Royan, *Un Soufflet*, comédie en un acte.

1889, Salle de Géographie, *Le Courage de Mathilde*, comédie en un acte.

1892, Salle Kriegelstein, *Le Mariage aux Bains de Mer*, comédie en un acte.

1895, Salle Charras, *Triple Rendez-Vous*, comédie en un acte.

1895, Salle Charras, *Un Chef de Voleurs*, comédie en un acte.

1899, Institut Lamartine, *Mariage d'Enfants*, comédie en un acte.

Mme Balley avait l'intention de faire construire une salle de théâtre, sorte de « Bodinière », dans le jardin de sa maison, rue de la Condamine, mais elle ne put réaliser ce projet.

Mademoiselle Louise Michel

1888, Théâtre des Batignolles, *Le Coq Rouge*, drame en cinq actes.

1890, Théâtre de la Villette, *La Grève*, drame en cinq actes.

Elle naquit à Vroncourt, canton de Bourmont (Haute-Marne), le 29 mai 1831.

« Une virago », disent les uns. « Une folle », s'exclament les autres... Reconnaissons qu'elle fut admirable aux ambulances, pendant la guerre de 70-71, et toujours prête aux sacrifices personnels pendant toute son existence.

Louise Michel fonda, à Londres, une école internationale où elle enseignait gratuitement le dessin et la musique. Opposée au système des punitions, elle n'agissait sur ses élèves — des deux sexes, de 5 à 12 ans — que par la bonté. L'institutrice se trouvait récompensée en voyant l'attachement que ces enfants lui témoignaient. « Les petites filles, remarquait-elle, sont plus intelligentes que les petits garçons ».

Elle a publié des romans, des mémoires, des poésies où l'on retrouve sa nature enthousiaste et passionnée.

Mme la duchesse d'Uzès, qui lui pardonnait son exaltation révolutionnaire en faveur de son bon cœur, se rendit près d'elle lors de sa dernière maladie.

Malgré ses exagérations politiques, on peut dire de la « vierge rouge », — ainsi que certains l'appelaient, — de Louise Michel « libre-penseuse », qu'elle agit comme une chrétienne par la pratique de la charité.

Madame Henry Gréville
(Alice Fleury)
1842-1902

1888, Casino de Vittel, *Les Cloches Cassées*, comédie en prose, un acte.

1888, Grand théâtre de Lille, *L'Expiation de Savéli*, drame lyrique en trois actes.

1888, Imprimé, *Comédies de Paravent*, où se trouve : *Pierrot Ermite*, charmante comédie en vers.

Fille de M. Fleury, professeur de français à Saint-Pétersbourg, Mme Henry Gréville naquit le 12 octobre 1842. Elle reçut une éducation sérieuse, fit ses Humanités à peu près complètes, et apprit cinq langues vivantes qu'elle parlait couramment.

Excellente musicienne, elle déchiffrait d'ensemble une partition piano et chant avec chœurs.

Institutrice à quinze ans, Alice Fleury suivit son père en Russie où elle essaya d'organiser une des premières écoles du dimanche, étudia la Médecine et soigna gratis des centaines de malades, avec un succès qu'eût envié un praticien de profession.

Ceci valut à la jeune fille une grande popularité. La reconnaissance de ces braves gens se manifestait par des dons variés, on lui apportait des œufs, des fraises des bois, des fleurs, des essuie-mains brodés, etc.

Elle épousa M. Durand, professeur de langue française à l'école de droit, et de littérature française au cours pédagogique de Saint-Pétersbourg.

Montclair écrivait à son sujet (*Mode Illustrée*) : « Dans le gouvernement de Smolensk, les habitants s'étaient attachés si fortement à leur bienfaitrice que, lorsqu'elle partit, ils accompagnèrent sa voiture à pied, pendant plusieurs verstes et, comme elle leur défendait d'aller plus loin, les femmes se couchèrent sur le chemin, pleurant avec les gémissements consacrés par l'usage pour le départ d'un père, d'une mère ou d'un époux ».

Après quatorze ans de séjour en Russie, Mme Durand revint en France avec son mari.

La vie leur fut difficile pendant un certain temps ; ils traduisaient des romans d'Ivan Tourgueneff, mais ne parvenaient pas à se faire admettre dans les revues et journaux payant largement leurs rédacteurs.

En 1876, le sort de Mme Henry Gréville s'améliora : la *Revue des Deux Mondes* acceptait « l'Expiation de Savéli » et le *Journal des Débats* « Dusia » ; un de ses romans, publié en volume obtenait 66 éditions. Dès lors, l'avenir était assuré. Elle collabora bientôt au *Siècle*, au *Temps*, au *Figaro*, fit de nombreuses conférences en Belgique, en Hollande, en Suisse.

Pendant trente années de production constante, elle publia une cinquantaine d'ouvrages se faisant, surtout dans le roman, une place justement enviée. Mme Henry Gréville sut s'y montrer attachante, passionnante, dans des peintures chastes de l'amour ardent et profond. Ses descriptions des mœurs, des caractères et des coutumes russes, sont instructives, elles prouvent le don d'observation de leur auteur.

Ses œuvres peuvent être mises entre toutes les mains.

Jane de la Vaudère

1889, *Madame Laurence*, pièce en trois actes.

1889, *Les Félins*, comédie en trois actes.

1889, *Le Droit d'aimer*, pièce en trois actes.

1898, Grand-Guignol, *Pour une nuit d'amour*, drame en deux actes, tiré du conte d'Emile Zola.

1898, La Roulotte, *Les Trois Mousmés*, opérette en un acte, musique de Georges Charton.

1899, Trocadéro, *Incroyables et Merveilleuses*, ballet-pantomime en un acte, musique de Jane Vieu.

1900, Salle Hoche, *Au bal de Flore*, ballet pantomime en trois actes.

1900, Grand-Théâtre de Bordeaux, *Madame Tallien* ou *Thérèsa Cabarrus*, cinq actes.

1900, Hôtel Continental, *Venitza*, fantaisie lyrique en un acte.

1900, Grand-Guignol, *Guignolette*, revue en un acte, musique de Jane Vieu.

1900, Palais de la Femme, *La Guignolette à l'Exposition*, fantaisie-revue en un acte.

1900, La Roulotte (Exposition), *Kadidja*, opérette en un acte, musique de Georges Charton.

1901, Théâtre Grévin, *Piège d'amour*, opérette en un acte, musique de Jane Vieu.

1902, Capucines, *Les Débuts de Caroline*, comédie en un acte, collaboration de Richard O'Monroy.

1902, Odéon (en matinée) *Idylle printanière*, ballet-pantomime en un acte.

L'Illusion.

Tanagra, pièce en vers, quatre actes.

Les Statues, un acte, en collaboration.

Pour le Roi, drame historique en cinq actes.

La Maison Samuel, pièce en cinq actes.

Pour en être, comédie en trois actes.

L'Ame de Pierrot, pantomime, musique de Suzanne Percheron.

Boufles-Parisiens, *Josette*, comédie en quatre actes.

Capucines, *La Débutante*, pièce en un acte.

Capucines, *Le Modèle*, comédie, un acte en vers.

Dans les salons, *Le Violoneux*, opérette en rette en deux actes.

Moulin-Rouge, *Rêve égyptien*, mimo-drame en un acte.

(*A suivre.*)

Nous publierons prochainement, à cette place, une pièce en vers de Mme Jacques Terni : *La Princesse et le Porcher*, et une pièce en prose de Mme Odette Bussard tirée de son roman : *Du sang sur la Faluise*.

Maisons Recommandées

ALIMENTATION POUR RÉGIME DIÉTÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASÉS
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison **BIGNON-PARIANI**. — Fondée en 1883
5, rue de l'Arcade, Paris, Madeleine
Téléph. : 303-04
SPÉCIALITÉS des MORILLES des GOURMETS et CHAMPIGNONS de toutes provenances.
Comestibles étrangers
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIÈRES FANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour **Nourrices**
Bière de **Table**
Bière Fine pour **Soirées**
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82

BOULANGERIE DE LUXE

Boulangerie de luxe. — Maison **ROBERT DURAND**, 3, rue de la Michodière, (Paris). — Téléph : 229-80.
BISCOTTES du HELDER
SI vous aimez l'inédit,
vous êtes gourmet,
vous avez des invités.
Demander les Marocains à la crème Algésiras Nouveau et délicieux dessert.
Pour Paris, à partir de 2 boîtes : 3 fr. 60.
Pour la province, pour 6 boîtes, franco contre mandat de 12 fr. 50.

HORS-D'ŒUVRES

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Cafés — Thés — Maté.
Cent variétés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en Province.

LINGERIE (EN GROS)

Commission. Exportation, chemises, pantalons, soutiens-gorge, cache-corsets, cols et parures, jabots, rabats, fantaisies pour dames. Haute Nouveauté.
JEANNE BOYER, 55, Rue Montmartre. — Vente au détail aux lectrices de *La Française*.

INSTITUTIONS

Pensionnat de Mlle BOULLIER, Institution Sévigné. — Pension, demi-pension, externat.
Bonne éducation. — Préparation consciencieuse au certificat d'études, au brevet élémentaire, au brevet supérieur et au baccalauréat. Nombreux succès à tous les examens. Enseignement ménager. Cours de sténographie. Saine exposition, grand jardin. Très bon air. — Prix modérés.

UN BON HOTEL MOYEN A NICE

Nous recommandons tout particulièrement l'Hôtel Suisse, situé boulevard du Midi, au bord de la mer, et pourvu d'un beau jardin au flanc de la colline. La table est excellente, la tenue de la maison parfaite. — On peut s'y présenter ou écrire de la part de *La Française*.

N'ATTENDEZ PAS QUE LE CLIENT VIENNE A VOUS ALLEZ A LUI PAR LA PUBLICITÉ

La gérante : JANE MISME.

PARIS — IMP. CH. SCHLAEBER, 237, RUE SAINT-HONORÉ
ANDRÉ TOURNON, SUCC^r

OFFRES ET DEMANDES DIVERSES

Nous prions les personnes qui nous écrivent au sujet de nos annonces, d'envoyer un timbre pour la réponse.
Prière pour les annonces qui portent : s'adresser à « La Française », d'indiquer le numéro sur l'enveloppe.
Et nous demandons instamment qu'on nous envoie toujours les annonces toutes rédigées, en double exemplaire (n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

A LOUER rez-de-chaussée meublé se composant de : anti-chambre, chambre à coucher, salle de bains, W. C., penderie, gaz, électricité, chauffage à vapeur. Prix : 200 francs par mois. S'adresser au concierge, 45, rue Poncelet.

BONNE PENSION S'adresser Mme Darbelle, Villa Jusiane, avenue Germaine, Nice, Mont-Boron (Alpes-Maritimes, France). Le plus joli coin des environs de Nice. Vue unique. Mer et forêt de pins; grands balcons. Cure d'air, situation plein midi. Jouissance d'une jolie terrasse et d'un jardinet. — Eclairage à l'électricité, sonnerie électrique, gaz, eau pure. — Prix de la pension : 6 à 9 fr. par jour.

MASSAGE par une personne expérimentée. Recommandée par *La Française*. S'adresser 34, rue Raynouard, Paris (XVI^e).

Préparation des Jeunes Filles
à tous les Baccalauréats
COURS & INTERNAT
Cours par Correspondance
INSTITUT FRANKLIN, 37, B^d S^t-Michel

"LA FRANÇAISE"
SE VEND AU NUMÉRO
A Angoulême : Kiosque St-Pierre, près de de la Cathédrale.
Kiosque du Champ-de-Mars, rue de Périgueux.
A Lyon : Kiosque Tolozan.
Kiosque angle r. Pizay et r. de la République, côté Saône.
Chez Mme Doublier, 72, rue Garibaldi.
A Montpellier : chez M. Cellier, 12, Boulevard Victor-Hugo.
A Valence : M. Seigneuret.
A Villefranche (Rhône) : chez Mme Mertz, libraire, 90, rue Nationale.

Le Livre de la Fermière
par M^me Odette BUSSARD
OUVRAGE D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE
Méd. d'or à la Société Nationale d'Agriculture de France
En vente aux bureaux de *La Française*
Broché : 5 francs. — Cartonné : 6 francs

"PALACE" (CIRQUE DE PARIS), 18, avenue de la Motte-Picquet. Téléphone Saxe 31-90. — Partie Cinéma et partie Attractions inédites. — Représentations tous les jours, en soirées, à 8 h. 3/4; les jeudis, dimanches et fêtes, matinées à 2 h. 3/4. — Location sans augmentation de prix.

DEMANDES D'EXEMPLAIRES

Les demandes d'exemplaires doivent toujours être accompagnées de leur montant en timbres-poste français ou *internationaux*, ou mandat-carte à raison de 0 fr. 10 l'exemplaire pour la France et 0 fr. 15 pour l'étranger.
Les demandes qui ne rempliraient pas ces conditions ne seront pas exécutées.

CHEMIN DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

(via Calais ou Boulogne)
Voie la plus rapide: trajet en 6 h. 45
Traversée maritime la plus courte: 1 heure.
Six services rapides dans chaque sens.

Services rapides entre Paris, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, le Danemark, la Suède et la Norvège :

Pour :		Trajet en :
Bruxelles	6 express	3 h. 55
La Haye	3 express	7 h. 30
Amsterdam	3 express	8 h. 30
Francfort-s.-Mein	5 express	12 h.
Cologne	6 express	7 h. 29
Hambourg	4 express	15 h. 19
Berlin	5 express	15 h. 31
St-Pétesbourg	2 express	49 ou 42 h.
Moscou	1 express	60 ou 52 h.
Copenhague	2 express	26 h.
Stockolm	2 express	42 h.
Christiania	2 express	48 h.

CONSULTER LES HORAIRES

Voyages circulaires à prix réduits en France et à l'Etranger

Avec itinéraire tracé au gré des voyageurs. A effectuer sur les divers grands réseaux français et les principaux réseaux étrangers. Validité 60 à 120 jours, suivant la distance parcourue. Arrêts facultatifs.
Ce texte annule et remplace tous les précédents (octobre 1913).

TRAINS DE LUXE :

Nord express. — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne).
Le train partant de Paris le lundi continue sur Varsovie et Moscou et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétesbodrg.
Péninsulaire express. — Départ de Londres le vendredi et de Calais-maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.
Calais-Marseille-Bombay-express. — Départ de Londres et Calais maritime, le jeudi, pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Egypte et les Indes.
Simplon-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise et Trieste.
Oberland-express. — De Londres, Calais, Paris-Nord, pour Berne et Interlaken, de juillet à septembre et de décembre à février.
Engadine-express. — De Londres, Calais et Paris-Nord, pour Coire et Lucerne de juillet à septembre et pour Coire de décembre à mars.
Calais-Méditerannée-express. De Londres, Calais et Paris-Nord, pour Nice et Vintimille, de novembre à mai.
Train rapide quotidien. — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits-salons et voitures de 1^re classe (de novembre à mai).
Pyrénées-Côte-d'Argent. — De Londre, Calais et Paris-Nord, pour Biarritz, de décembre à mai.

CHEMINS DE FER
PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

VIII^e Concours International de Ski du Club Alpin Français, à Briançon (1326 m.),
du 6 au 9 février 1914,
organisé sous la présidence d'honneur de M. le ministre de la Guerre et avec la participation des délégations militaires françaises et étrangères.
Communications rapides pour se rendre à Briançon et en revenir.
Billets d'aller et retour pour Briançon, à validité prolongée, au départ de Lyon, Valence, Grenoble, Chambery et des gares situées dans un rayon de 200 kilomètres de Briançon.

Carnaval de Nice
Tir aux Pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1^re et de 2^e classes, à prix réduits, de Paris pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton, délivrés du 15 décembre 1913 jusqu'au 21 avril 1914.
Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris); leur validité peut être prolongée, une ou deux fois, de dix jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0.
Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.
De Paris à Nice :
1^re classe : 182 fr. 60
2^e classe : 131 fr. 50

La meilleure des machines à coudre est la célèbre
NEW-HOME
surnommée à juste titre
LA REINE DES MACHINES A COUDRE
HORS CONCOURS
PARIS 1900
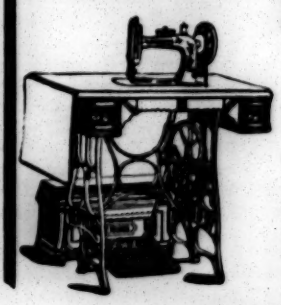
Nouvelles Machines à coudre américaines rotatives, oscillantes centrales.
Les plus simples
Les plus robustes
DES AGENTS SÉRIEUX sont demandés dans toutes les régions où il y en a pas déjà.
Ecrire : **A. ROGALLE et C^ie**
123 Rue de Reuilly — PARIS

La Caféolette Louis Forest
Qui a fait renaître le Délectable
CAFÉ au LAIT à l'ANCIENNE
Se trouve au Printemps, au Bon Marché, etc.
Elle donne son plein effet avec le **Café Cristal Corcellet**
18 Avenue de l'Opéra PARIS

TABLEAU DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Nous croyons utile à la propagande d'établir ici en permanence un tableau du féminisme organisé : ainsi chacun de nos numéros pourra être adressé par nos lecteurs et nos lectrices aux personnes qu'elles désirent renseigner. Et de même ceux que nous distribuons en spécimen porteront utilement la preuve que le féminisme n'est point seulement une doctrine mais un mouvement vaste et coordonné.
Nous indiquons exclusivement les sociétés dont le programme et l'esprit concordent avec la doctrine et la méthode d'action rationnelles universellement adoptées par le féminisme international. Il existe deux ou trois autres sociétés dissidentes.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Vaste groupement composé des Conseils nationaux des femmes de vingt-cinq pays. Fondé à Washington (Etats-Unis Amérique) en 1888. A pour but d'établir une communication constante entre les Associations de femmes de tous les pays et de leur fournir les occasions de se rencontrer et de délibérer sur les questions relatives au bien public et à la famille.
Tient tous les cinq ans un grand congrès général et, entre temps, deux conférences interquinquennales dans une capitale du nouveau ou de l'ancien monde. Esprit de neutralité politique et religieuse.
Présidente : Mme la comtesse d'Aberdeen, femme du vice-roi d'Irlande.
Secrétaire générale : Mrs. Ogilvie Gordon, 1, Rubislaw Terrace, Aberdeen, Ecosse.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fédération des Unions nationales pour le suffrage des femmes de vingt-six pays, ayant pour but exclusif l'obtention des droits politiques pour les femmes. Fondée en 1904, à Berlin, sur l'initiative des Américaines. Tient un congrès général tous les deux ans dans une capitale d'Europe ou d'Amérique. Neutralité politique et religieuse. A pour organe mensuel le journal *Jus Suffragii* (abonnement annuel, 4 fr. 25 ; s'adresser à l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris).
Présidente : Mrs. Chapmann-Catt.
Siège social : 7, Adam Street, Adelphi Londres.

FEDERATIONS FRANÇAISES

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES
Fondé en 1901

A pour but de grouper en une vaste association toutes les sociétés s'occupant du sort de la femme et de l'enfant, et de faciliter leur travail en leur permettant de se mieux connaître et de s'aider mutuellement.
Secrétariat général : 1, avenue Malakoff
Sociétés affiliées. — Assistance par le travail, 7; Bienfaisance, 20; Cercles et foyers, 9; Coopération, 3; Education, 17; Emigration, 1; Féminisme, 9; Pacifisme, 1; Prévoyance, 6; Préservation, 12; Professionnelles, 7; Syndicats ouvriers, 8; Tempérance, 2. Total : 102.
Comité exécutif. — Présidente d'honneur : Mme Isabelle Bogelot. — Présidente : Mme Jules Siegfried. — Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial, Mme de Montaud, Alphen Salvador, Gounouilhou. — Secrétaire générale : Mme Avril de Sainte-Croix. — Secrétaires : Mme Pichon-Landry, Brochard. — Membres du Comité : Mmes d'Abbadie d'Arrast, Jean Cruppi, Desprès, Ferdinand Dreyfus, D^r Edward-Pillet, Fièvef, Jardin, Lucile Morin, Péronneau, Régard, Edouard Petit, Siegfried de Coppel, de Sainte-Affrique, Paul de Schlumberger, Mme Duchêne.
Sections. — 1^re Section d'Assistance : Présidente, Mme Eugénie Weil, 43, rue Blanche.
2^e Section d'Hygiène : Présidente, Mme Alphen-Salvador, 9, rue Le Tasse.
3^e Section d'Education : Présidente, Mme Kergomard.
4^e Section de Législation : Présidente, Mme d'Abbadie d'Arrast, 32, rue Vaneau.
5^e Section du Travail. — Présidente, Mme Duchêne, 10, quai Debilly.
6^e Section du Suffrage : Présidente, Mlle Marie Bonevial, 127, avenue de Clichy.
7^e Section des sciences, lettres et arts : Présidente, Mme Cruppi, 80, rue de l'Université.
8^e Section de la Paix : Présidente, Mlle Toussaint.
Branches départementales. — Gironde : Mme Gounouilhou.
Indre-et-Loire : Mme Alphen Salvador.
Seine-Inférieure : Le Havre : Mlle Jardin.
Rouen : Mlle Maillard.
Bulletin trimestriel : *L'Action féminine*.

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Société Nationale affiliée à l'Alliance internationale pour le Suffrage des femmes.

L'U. F. S. F., fondée en 1909, a pour but d'obtenir pour les femmes, le suffrage au même titre qu'il est ou pourra être accordé aux hommes.
Comme première étape, l'U. F. S. F. demande l'électorat et l'éligibilité aux conseils municipaux.
Ses moyens d'action sont : la publication de brochures, les conférences et les réunions; la formation de groupes dans les différents arrondissements de Paris, et dans les différents centres de province.
L'U. F. S. F. agit en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, elle convie à son travail d'action et d'organisation toutes les personnes convaincues que la justice rendue aux femmes n'aura que d'heureux effets pour la prospérité matérielle et morale du pays.
L'Union a des membres individuels, fixant eux-mêmes le montant de leur cotisation.
Elle reçoit l'affiliation des Sociétés féministes, et elle provoque la formation d'Associations suffragistes qui deviennent des filiales de l'U. F. S. F.
La Présidente d'honneur est Mme Vincent, fondatrice de la Bibliothèque féministe, 13, rue de Paris, Asnières.
La Présidente est Mme de Witt-Schlumberger, 14, rue Pierre-Charron.
Les vice-présidentes sont : Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier.
La secrétaire générale, Mme Léon Brunschvicg.
La trésorière, Mme Désavit.
Pour toutes les demandes de renseignements, écrire à la Secrétaire générale de l'U. F. S. F., 53, rue Scheffer, Paris, 16^e arr.

ASSOCIATIONS PARISIENNES

LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES

Siège social : 127, avenue de Clichy.
Fondation : Fondée en 1882 par Léon Richer.
But : Revendication des droits de la femme et défense de ses intérêts.
Réunions : Le 4^e mercredi de chaque mois, Hôtel des Sociétés savantes, 28, rue Serpente.
Cotisations : Membres adhérents : 6 fr. par an; membres titulaires : 10 fr. par an; membres perpétuels : versement unique de 100 fr.
Présidente : Mlle Marie Bonnevial; vice-présidentes : Mmes Berton et Edwards Pilliet; vice-présidents : MM. Nattan-Larrier et Lhermitte; secrétaire générale : Mme Maria Vérone; secrétaire : M. Mouffle; trésorière : Mlle Tarbouriech.
La Ligue publie une revue mensuelle, *Le Droit des femmes*, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

L'ÉGALITÉ

Adresse : 13, rue de Paris, Asnières (Seine).
Présidente : Mme Vincent, présidente d'honneur de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.
Date de fondation : 1888.
But : Egalité des deux sexes devant la loi. Bibliothèque féministe, Archives féministes, Collections de documents pour servir à l'histoire du féminisme. Réunions : 13, rue de Paris, Asnières.

GROUPE FRANÇAIS D'ETUDES FÉMINISTES ET DES DROITS CIVILS DES FEMMES

Fondé en 1898 a acquis la capacité jurisprudique en 1904.
Présidente, Mme Oddo Deflou.
Siège social, 55, rue de Seine, Paris, VI^e.
But. — Etude et amélioration de la condition légale de la femme.
Pour établir des relations avec le Groupe, il suffit d'en exprimer le désir. On recevra, sans contracter de ce chef aucune espèce d'obligation, des invitations aux réunions et aux conférences et de plus, gratuitement, un prospectus détaillé.

LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Fondée en 1911, affiliée à la Ligue Internationale d'hommes pour le suffrage des femmes.
A pour but : 1^o de grouper les hommes estimant que le suffrage doit être accordé aux femmes dans les mêmes conditions qu'aux hommes; 2^o de poursuivre la réalisation de cette réforme par une action de propagande. Cotisation annuelle d'au moins 3 francs, donnant droit au Bulletin trimestriel. Président : M. Ferdinand Buisson, député; Vice-présidents : MM. Louis Marin, député; Léon Brunschwicg, maître de conférence de philosophie à la Sorbonne; Albert Chenevier, secrétaire général; M. J. du Breuil de St-Germain, rédacteur du bulletin; M. Raoul Reboux, trésorier; M. Paul Katz.
Secrétariat, 33, rue de Miromesnil. Rédaction du bulletin, 55, rue de Strasbourg, Courbevoie. Trésorerie, 60, av. du Bois-de-Boulogne.
Bulletin trimestriel, abonnement : 3 francs. Sur demande, numéro spécimen gratuit.

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Siège social, 77, rue Blanche.
L'Union fraternelle des Femmes, fondée en 1901 par Mme Marbel, et présidée depuis 1908 par Mme Amélie Hammer, a pour but :
1^o D'intéresser les femmes à toutes les questions qui les concernent et de leur faciliter l'étude de ces questions à l'aide de conférences, livres, journaux, documents et communications de toute nature;
2^o De travailler, en outre, à l'amélioration du sort de la femme et de favoriser l'évolution féminine par les moyens qui lui paraîtront les plus efficaces.
La Société est administrée par un Bureau composé des 12 membres suivants : présidente d'honneur fondatrice : Mme Marbel; présidentes d'honneur : Mmes Isabelle Bogelot, Desparmets-Ruello, Claire Galichon; présidente : Mme Amélie Hammer; vice-présidentes : Mmes Héra Mirtel, Nelly Roussel, Alice Mollard; secrétaire générale : Mlle Hellé; secrétaire : Mme Cremnitz; secrétaire-adjointe : Mme Le Verrier; trésorière : Mme Froger-Doudement.

CONGRÈS PERMANENT DU FÉMINISME INTERNATIONAL

Fondé en 1908, ce Congrès a pour but de servir de lien entre les féministes de tous les pays de passage à Paris. Il est une tribune libre ouverte à toutes les initiatives qui peuvent être utiles à la cause du progrès du féminisme. Il fait connaître les œuvres, les institutions et les manifestations de l'activité féminine mondiale, sans distinction des nationalités et des races.
Les Sociétés féministes, les rédactions de journaux féminins, les auteurs des livres et brochures concernant la question féministe, sont priés d'adresser leurs statuts, journaux, revues, photographies, résultats d'enquêtes, à la Secrétaire générale, Mme Orka, 36, rue de Penthièvre, à Paris. Une exposition de ces documents aura lieu à Paris.
Le Congrès est affilié à « l'Union française pour le Suffrage des Femmes » et à la « Ligue d'électeurs ».
Présidente : Mme Marya Chéliga, 22, rue Saint Ferdinand.
Vice-Présidente : Mme Jane Misme, directrice de *la Française*, 64, rue de Richelieu.
Comité : Mmes Bowman-Wells, Facas, Fraenkel, Frappier, Nini Kohnberger, Markovitch, Pissargewsky, Seidler, Watewska, Xenopol. — Trésorière : Mme R. Herzenstein, 10, rue d'Erlanger.

ASSOCIATIONS REGIONALES FRANÇAISES

Outre les branches du Conseil national et les groupes de l'U. F. S. F. il existe en province quelques sociétés locales dont la principale la **Fédération féministe primaire** fondée en 1909, formée de groupes féministes universitaires départementaux, ouverte à tous les membres de l'enseignement public; Secrétaire : Mme Jeanne Néo, 80, rue Chaptal, à Levallois-Perret.
Bulletin corporatif : *L'Action féministe*.

SOCIETES ETRANGÈRES

Vingt-cinq pays des cinq parties du monde possèdent actuellement un Conseil national et une Union pour le suffrage affiliés au Conseil International et à l'Alliance Internationale.
La plupart d'entre eux comptent des Sociétés de propagande diverses, souvent très importantes. Il nous est impossible d'établir ici la liste de ces œuvres dont le total des membres se chiffre par millions. On peut se procurer des indications les concernant au Secrétariat des deux grandes Fédérations internationales mentionnées en tête de ce tableau.

SERVICE DE LIBRAIRIE

Publications en vente à "La Française"

Expédition franco en France à partir de 1 fr. 50. Pour les brochures demandées séparément joindre 0 fr. 05 de port, et 0 fr. 15 si on désire qu'elles soient envoyées recommandées. *Les expéditions ne sont faites que si le montant de l'envoi est joint à la demande.*

Ouvrages de propagande et de Doctrine féministe

Problème et préjugé de sexe, par Jean Finot. Etude unique et magistrale sur la question de l'égalité des sexes 45 fr. franco à *La Française*).
Le Couple futur, par Jules Bois (3 fr. 50). Belle étude morale des conditions du bonheur dans le mariage
Le Catéchisme féministe par J. J. Renaud. Exposé par demandes et réponses des points les plus controversés de la doctrine. (1 fr. 50 pris à *La Française* ; 2 fr. 50 en librairie).
Le Féminisme, par Mme Avril de Sainte-Croix, historique abrégé du mouvement féministe. (2 fr. 50).
Le droit des Femmes, par Marguerite Martin argumentation très ferme et remarquablement intelligente et mesurée sur toute la question féminine. (2 francs).
La Femme dans les organisations ouvrières, par M. L. Compain, liste et histoire abrégée des groupements féministes et de la part prise par les femmes dans le mouvement syndicaliste. (2 francs).
La Femme en Roumanie, par Alexandre Stourdza, étude sur la situation de la femme roumaine, précédée d'un aperçu général sur le féminisme, et sur son organisation en France.
Le Suffrage des Femmes dans tous les pays, par Alice Zimmern, traduit en Français par l'U. F. S. F. (2 francs).
Ere réhabilitée, par Claire Galichon (3 fr. 50). Exposé philosophique de la question féministe.
Amour et Maternité, par Claire Galichon. Vues très personnelles et très généreuses, sur la morale courante concernant ces questions.
Ces deux derniers ouvrages sont cependant parfois en désaccord avec la doctrine du mouvement international organisé.
Les Femmes écrivains d'aujourd'hui (Suède) par Louise Cruppi (4 francs).
Pour la femme, études féministes par l'abbé Naudet (3 fr. 50).
Le sujet de cet ouvrage, conçu au point de vue catholique, est cependant traité dans un parfait esprit d'impartialité et de justice.
Les Carrières de la jeune fille, par Paul Bastien (3 fr. 50).
Comment caser nos filles, par André Caron (2 francs).
Livre des candidats et candidates aux emplois administratifs (1 fr. 50).

Brochures de propagande, de doctrine ou de documentation

Bulletin de l'U. F. S. F. : année 1911, 0 fr. 25; année 1912, 0 fr. 50.
Conférence sur le Suffrage des Femmes par Mme Robert Mirabaud (0 fr. 20).
Les résultats du Vote des Femmes, par Mme Le Verrier (0 fr. 20).
Masculin et Féminin, conférence par Wilfred Monod (0 fr. 10).
Le Suffrage des femmes en France, par l'U. F. S. F. (0 fr. 10).
L'Action sociale des Femmes, par Mme L. M. Compain (0 fr. 30).
Le Féminisme, ses origines et son avenir, par Auguste Fabre, offert pour la propagande à 0 fr. 30.
En feuilletant les catalogues, par Mme M. L. Compain, aperçus sur les conditions du travail à domicile. (0 fr. 30).
Les Conséquences du travail de la Femme, par L. Compain (0 fr. 20).
La Charte de la Femme, par Jean Finot, suivie d'une enquête sur le suffrage des Femmes (0 fr. 50).
Pour le Suffrage des Femmes par Jane Misme (0 fr. 25).
L'Alliance internationale et l'Union Française pour le Suffrage des femmes (0 fr. 10).
Aux jeunes ouvrières, conseils d'une mère, par Mme Paul de Schlumberger (0 fr. 20), chez Fischbacher ou à *La Française*.
L'Alcoolisme et le Vote des femmes, par Mlle Levray (0 fr. 20).
De l'intérêt qu'ont les hommes au Suffrage des femmes, par Jean du Breuil de Saint-Germain (0 fr. 10).
Extraits de Stuart Mill et de Condorcet (0 fr. 10).
Les Idées de Mrs. Olive Schreiner sur la Femme et le Travail, par Mme de Schlumberger (0 fr. 20).
Griffes, monologues, de Mme Paule Leclerc : 10 monologues, 1 fr.; 1 monologue, 0 fr. 20.
Féminisme et Pédologie, par G. Persigout (0 fr. 50).

Ouvrages d'intérêt social

L'Art Social, par Roger Marx (3 fr. 50).
La lutte antituberculeuse par le dispensaire, par J. Meynadier (0 fr. 60).

Romans d'esprit féministe

Tu es femme ... par Harlor (3 fr. 50).
Marthe Brieux, par Emilie Arnal. (3 fr. 50).
La Vie tragique de Geneviève, par Louise Compain (3 fr. 50).
Le Miroir aux Alouettes, par J. de Mestral Combremont. (3 fr. 50).
Modeste Automne, par Marguerite Bauiu.
Leur prose, par Héra Mirtel (3 fr. 50).
La Fille de son père, par Marie Howland, offert pour la propagande à 0 fr. 75.
Récés, par Olive Schreiner, traduit par Mme Robert Mirabaud (15 fr.).
Inéxitable réparation, par Mme Jong van Beek en Donk (3 fr. 50).

Livres pour enfants

Histoire d'une petite fille d'il y a cent ans, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié, doré sur tranches (7 fr. 25).
La Petite Marquise, par Mme Cremnitz (Parrhisia). Relié doré sur tranches. (7 25).
La Petite Impératrice, par Mme Cremnitz (Parrhisia); livres d'étrennes. (Juven). 8 fr. Illustrations de Léonce Buret.

Bibliothèque Fémina

Pour bien tenir sa maison,
Pour bien s'habiller,
Pour bien connaître les usages mondains,
Pour bien élever ses enfants,
Pour bien faire du sport,
Pour bien travailler chez soi,
Pour bien s'initier aux arts,
Pour bien connaître ses droits,
et surtout Pour bien gagner sa vie,
qui contient de très sérieux renseignements.
Prix : 5 francs franco, brochés; 6 francs reliés.
Les demander à *La Française*.

CARTES POSTALES

Le féminisme en images

Nous disposons actuellement de huit des dessins de Mlle Suzanne de Callias publiés dans le journal et édités en cartes postales. Ce sont :
1. La porteuse de pain.
2. Le Don Juan.
3. Cochères.
4. L'électeur.
5. Les reines.
6. Les lois protectrices (paternité naturelle).
7. Le cabaret.
8. Les trois buveurs.

Prix franco :
Les dix : 0 fr. 50.
Le cent : 3 francs.
Nous composons les envois d'un ou de plusieurs modèles selon les demandes.